



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

._*._*._*._*._*._*._



FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS)

._*._*._*._*._*._*._

**DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

._*._*._*._*._*._*._

**OPTION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MEMOIRE DE MAITRISE**

**GESTION FONCIERE ET DEVELOPPEMENT
AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE :
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Présenté par :

VIDEDJAN Gilbert

Sous la direction de :

Dr Auguste T. HOUINSOU

Maître-Assistant (CAMES) FASHS/UAC

Soutenu le 10/05/2018

Sommaire	
Dédicace	2
Remerciements	3
Sigles et acronymes	4
Résumé/Abstract	5
Introduction	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	8
1-1- Cadre théorique	8
1-2- Démarche méthodologique	10
CHAPITRE II : FONDEMENTS DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRESSION FONCIERE DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE	22
2-1- Situation géographique et administrative de la commune de Kpomassè	22
2-2- Fondements physique et humain des activités agricoles	23
CHAPITRE III : GESTION FONCIERE DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE	29
3-1- Gestion du foncier	29
3-2-Disponibilité en terre cultivable et conflits fonciers	35
3-3- Conflits fonciers et modes de règlement	37
CHAPITRE IV : EFFETS DES CONTRAINTES FONCIERES, PROSPECTIVE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET STRATEGIES D'ATTENUATION	42
4-1- Effets de la pression agro-foncière	42
4-2- Prospectives de l'accès au foncier dans la commune de Kpomassè	42
4-3- Stratégies développées par les structures étatiques et autres	43
4-4- Perspectives et suggestions	44
CONCLUSION	52
Bibliographie	54
Liste des tableaux	58
Liste des figures	58
Liste des photos	
Annexes	60
Table des matières	64

DEDICACE

A toute la famille VIDEDJAN et particulièrement à mes parents
ADJANON Mariama et VIDEDJAN Antoine.

Remerciements

Je voudrais exprimer mes sentiments les plus profonds à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont principalement à l'endroit de :

- ✓ Dr Auguste T. HOUINSOU, Maître-Assistant des Universités (CAMES) qui malgré ses multiples occupations a accepté de diriger ce mémoire ;
- ✓ Tous les enseignants du Département de Géographie et Aménagement du Territoire pour avoir assuré ma formation ;
- ✓ Mes amis qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire en l'occurrence ACAKPO Marcellin et GANHOUEGNON Serge
- ✓ TOUS LES Agents du CARDER et de la DDPD Atlantique pour leur franche collaboration pendant la collecte des données statistiques ;
- ✓ Tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à ce travail.
- ✓ Tous mes frères notamment Parfait, Cathérine et Mr HOUNGUEH Romain pour leurs soutiens.

Sigles et acronymes

AVP : Agent Polyvalent de Vulgarisation

CARDER : Centre d'Action Régional pour le Développement Agricole

CENATEL : Centre National de Télédétection et de la Cartographie Environnementale.

TPI : Tribunal de Première Instance

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

DDPD : Direction Départementale de la Prospective et du Développement

DEPOLIPO : Déclaration de la Politique de Population

DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective

ESA : Enquête Statistique Agricole

FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FSA : Faculté des Sciences Agronomiques

INRAB : Institut National de Recherche Agricole du Bénin

LABEE : Laboratoire de Biogéographie et de l'Expertise Environnementale

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MCVDD : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

PADSA : Projet d'Appui au Développement du Secteur Agricole

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

Résumé

La commune de Kpomassè est caractérisée par une population essentiellement agricole dont la densité est forte (220 hbts/km² en 2013). Cette forte densité a induit des contraintes à l'accès à la terre cultivable d'où l'apparition des régimes fonciers avec leurs corollaires. L'approche méthodologique adaptée a consisté en la collecte des données à travers la recherche documentaire et les enquêtes auprès des populations, le traitement et l'analyse des données. Au total, 227 personnes ont été enquêtées. Le modèle PEIR a été utilisé pour l'analyse des résultats. Il ressort de cette étude que la population de Kpomassè a connu une croissance rapide en passant de 41454 hbts en 1979 (RGPH1) à 67722 hbts en 2013 (RGP4). La densité est passée de 164 hbts au km² à 220 hbts de 1979 à 2013. Par ailleurs, la superficie moyenne des terres en culture en 2013 est de 0,34ha contre 0,74ha en 1992 (INSAE). Il s'en dégage un sous-emploi des exploitants agricoles. Cette pression agro-foncière s'accompagne des modifications dans les pratiques agricoles comme la longue durée d'exploitation des terres et une réduction voire disparition des jachères ainsi que la destruction des formations naturelles au profit des formations anthropiques. Il est important que des mesures soient prises pour la durabilité des activités agricoles.

Mots-clés : Kpomassè, croissance démographique, gestion foncière, agriculture durable.

Abstract

The municipality of Kpomassè has a population mainly composed of farmers with a density evaluated in 2013 to 220 inhabitants per square kilometre (km²).

This height in the population density brings about many constraints related to the access to farming land. Having as direct consequence the land tenure (property) and its consequences. The appropriate research methodology used here, consist in collecting data through documentary research and interviews. For this, a total number of 227 people have been questioned and PEIR model has used for analyzing the collected data. From this research work, one can notice that the population of rapidly increased in number. In fact, it raised from 41454 people in 1979 (RGPH1) to 67722 people in 2013 (RGP4) as shown by the two population censuses above. By this way, it increases the density from 164 people per square kilometer to 220 people per square kilometer from 1979 to 2013. Furthermore, the size (surface) of farmed land in 2013 was 0,34 acres where as it was of 0,74 acres in 1992 (INSAE). This clearly show an under utilization (use) of farmers. These two ways pressures between land property and farming created some changes in the farming habits: farming land are over exploited (farming too long on the some land); fallow periods are reduced or worse, they tend to disappear. All these are coupled with the destruction natural formations to the benefit of onthopoyenic ones. Serious measures have to be taken if we are to guarantee sustainable farming activities.

Key words: The municipality of Kpomassè, demographic growth – land tenure (property) management – sustainable agriculture.

Introduction

Dans les pays en voie de développement et notamment ceux situés au sud du Sahara où l'économie a pour base essentielle l'agriculture, la terre est l'élément central de tout système agricole et de la paysannerie (le Bris et al ,1982).

Néanmoins, l'explosion démographique que connaissent ces pays constitue un handicap pour l'obtention des terres agricoles en quantité (DEPLIPO, 1999). Ainsi, dans le Département de l'Atlantique en général et particulièrement dans la Commune de Kpomassè, la terre est un bien précieux que le paysan veut toujours conserver en état productif (Agbo, 1996). Le paysan est donc très attaché à la terre qui reste sa seule source de survie (Biaou, 1991). Dans la Commune de Kpomassè, l'explosion démographique est à l'origine des conflits fonciers. C'est pourquoi il ne se passe un seul jour sans que les tribunaux de conciliation, les brigades de gendarmerie et autres structures intervenant dans la gestion du foncier ne soient appelés à se prononcer sur un dossier concernant les enjeux fonciers (Kiki, 1993). L'insécurité foncière générée par la précarité des droits d'accès, d'occupation et d'exploitation fragilise dans une certaine mesure les capacités des paysans et n'offre pas de garanties aux investisseurs agricoles (Lavigne, 2008). De même, la coexistence du droit coutumier et du droit moderne qui régleme la détention et l'utilisation actuelle de la terre (Crinot, 1988), ne pourrait constituer à l'étape actuelle, une alternative absolue pour présager d'une révolution agricole systématique dans la Commune de Kpomassè.

A l'heure de la gestion autonome des Communes de plein exercice, la gestion foncière est une donnée qu'il impose de bien connaître. Mais malheureusement, il existe très peu d'écrits concernant les effets de la pression démographique sur l'agriculture dans ce secteur. Pour contribuer à combler cette lacune, nous avons orienté nos travaux de recherche sur le thème « Gestion foncière et

développement agricole dans la commune de Kpomassè : état des lieux et perspective s». Le présent mémoire de maîtrise s'inscrit dans ce cadre et met un accent particulier sur les effets conjugués de la croissance démographique et des contraintes foncières sur la production agricole dans la Commune de Kpomassè. Pour aborder au mieux le thème d'étude, il s'agira de présenter :

- ✓ La problématique et l'approche méthodologique ;
- ✓ Les déterminants de la gestion foncière dans la commune de Kpomassè
- ✓ La croissance démographique et ses incidences sur la disponibilité en terres agricoles dans la Commune de Kpomassè.
- ✓ Les stratégies et les perspectives face à la pression agro-foncière.

CHAPITRE I

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente un point sur les connaissances, le contexte et la justification du sujet, les objectifs de recherche, les hypothèses de travail et la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de la présente recherche.

1-1- Cadre théorique

Plusieurs auteurs ont abordé la question relative à la gestion du foncier dans les milieux ruraux à forte pression démographique. La présente revue de littérature s'intéresse plus aux mutations foncières nées de la croissance démographique et la gestion du foncier rural au sud du Sahara.

En effet, les différents modes d'acquisition de la terre identifiés par les chercheurs sont entre autres l'achat, l'héritage, la location, le métayage, le prêt, l'attribution à titre gratuit (Biaou, 1985). S'intéressant au plateau Adja, Zinsè (1988), a montré qu'en dehors des modes d'accès précédemment cités, qu'il y avait existé sur le gage. Avec la pression foncière, ce mode a disparu. L'une des disparités liées au régime foncier est que les différents modes d'acquisition de la terre n'accordent pas le même degré de liberté à l'exploitant dans l'organisation de la production (Fangnon, 2012). Il ressort selon Biaou (1991) que les rapports fonciers dans lesquels sont entrées des sommes d'argent tendent à privilégier des produits agricoles économiquement rentables sur le marché. D'ailleurs, le système de location traditionnellement inconnu qui, actuellement s'est développé, répandu et renforcé n'est qu'une des conséquences de l'entrée de la terre dans les rapports de marché c'est-à-dire dans une économie devenue de plus en plus monétaire.

Selon Fosting (1994), l'accroissement démographique, le souci de marquer sa réussite au village, les modalités traditionnelles de promotion sociale, l'héritage sélectif, l'autonomie relative des chefs traditionnels, l'évangélisation, la scolarisation sont autant d'éléments qui ébranlent quelque

peu le pouvoir des structures foncières coutumières et favorisent les stratégies individuelles plus ou moins spontanées.

La complexité de la question foncière peut se percevoir au travers de la multiplicité des enjeux qui la composent et des dynamiques qui la traversent.

Selon Vincent et Ouédraogo (2008), les enjeux fonciers en Afrique de l'Ouest rurale sont plus que jamais d'importance et sont perçus à travers l'évolution des contextes socioéconomiques et politiques nationaux et du contexte international qui fait apparaître de nouveaux défis fonciers, dont l'ampleur reste encore incertaine. Pour ces auteurs, la dimension démographique est primordiale et d'ici 2030, six pays ouest africains connaîtront, en suivant le modèle de croissance agricole actuel, un taux d'utilisation théorique des terres compris entre 75 et 100% trois autres dépasseront les 100%. Alors que des rivalités foncières locales étaient, dans le passé, atténuées par un contexte d'une abondance relative des terres, la dynamique de saturation de l'espace va mettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituer une menace réelle pour la paix sociale. Selon les mêmes auteurs, cette menace engendre une amplification des mouvements migratoires qui soulèvent de graves tensions identitaires. Ils ont souligné également l'importance de l'inapplicabilité de la quasi totalité des législations pour lutter contre la spéculation foncière et qui laisse libre cours à l'accaparement d'importantes superficies à des fins des biocarburants, nouveaux et puissants facteurs de consommation foncière dans la région ouest africaine, et l'absence d'une bonne régulation étatique, un facteur favorisant la dynamique de concentration des terres dans les mains des nantis. Ils précisent que ces marchés fonciers non contrôlés par l'Etat deviennent de surcroît source de conflits là où les mécanismes de régulation foncière locale sont défailants.

Selon Lavigne-Delville et Durand-Lasserve (2008), les enjeux fonciers auxquels sont confrontées toutes les politiques de développement sont

l'accroissement démographique, l'accès à la terre et aux logements pour tous, la conciliation de la croissance économique et de la réduction des inégalités.

Pour ces auteurs, face aux enjeux, les pays africains sont confrontés à des défis spécifiques qui se résument en quatre points :

- L'accès au sol des populations, pour produire, se nourrir et se loger ;
- La prévention et règlement des conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- La prise en compte de la diversité des droits sur la terre et les ressources naturelles renouvelables ;
- Le besoin de politiques foncières dans un mode libéral.


Selon Hardin (1968), espace fini ne peut supporter qu'une population finie puisque, quand la population augmente, les biens, les ressources ou les produits alimentaires par habitant diminuent jusqu'à atteindre zéro. L'accroissement de la population entraîne une pression foncière qui se manifeste par une surexploitation du milieu et par conséquent, une dégradation de l'environnement, mettant en péril la durabilité de l'agriculture.

Dans le cadre de cette recherche, il est admis que les communes du sud-Bénin et particulièrement la commune de Kpomassè connaît déjà une raréfaction des terres agricoles. La principale innovation est de savoir l'allure que prendra cette situation dans le futur.

1-2- Définition opératoire

Pour une meilleure compréhension de la problématique et des résultats de cette recherche il est nécessaire que certains concepts utilisés soient clarifiés. Ces concepts sont définis en partant du langage admis par la communauté scientifique internationale et en tenant principalement compte des spécificités de la présente recherche.

 Exploitation agricole

 Selon les recommandations des Nations-Unies pour l'Alimentation (FAO, 1996) « une exploitation agricole est toute terre utilisée entièrement ou en

partie pour la production agricole et qui, considérée comme une unité économique est exploitée par une seule personne ou accompagnée d'autres indépendamment du titre de possession du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement ». Elle désigne l'unité de base de la production agricole. Elle comprend un ensemble de parcelles cultivées par un même cultivateur ou plusieurs.

Ménage agricole

C'est la structure familiale de base autour de laquelle la production s'organise. C'est la communauté de résidence formée par un homme, sa (ses) femme(s) et les enfants. Dans la plupart des cas, le chef du ménage est l'homme, mais il peut être une femme pour des raisons diverses : absence prolongée du mari (cas de l'exode), femme célibataire (veuve ou divorcée) ne vivant pas sous l'autorité d'un homme. Le ménage peut comprendre des parents de l'homme ou de la femme (un frère, une sœur, un cousin, une cousine, un neveu, une nièce, le père de l'homme et de la femme) et des collatéraux. L'ensemble formé du chef de ménage, de sa (ses) femme(s) et de l'un des enfants et de leurs enfants constitue près de 80% de l'effectif du ménage dans la commune de Kpomassè. Les collatéraux ne représentent qu'un pourcentage très faible (environ 8% de l'effectif du ménage). Le ménage peut être aussi considéré d'un célibataire habitant seul dans une case (Biaou, 1991). Par définition, le ménage est un repère géographique qui permet de localiser ses membres comme l'a souligné Gastellu (1987). Quatre types de ménages se dégagent dans la Commune de Kpomassè : les ménages débutants (ménages monogames très jeunes ; les accumuler) ; les accumulateurs démarrants (ménages polygames d'âge moyen qui ont commencé par accumuler) ; les accumulateurs installés (les ménages anciens polygames qui ont réussi à accumuler) ; les non-accumulateurs (les ménages polygames anciens qui ont vu échouer leurs tentatives d'accumulation ou qui ont perdu leur richesse).

Pression démographique

La pression démographique est définie comme un état de tension plus ou moins sévère existant entre l'effectif d'une population et les ressources dont elle dispose (Tautin, 1995). En effet, selon Jouve (2004), la croissance démographique, qui est la première cause de la pression démographique est définie comme « le changement dans la population résultant d'un excédent (ou déficit) des naissances sur les décès et le solde des migrants qui entrent et sortent d'une localité ». Le taux peut être positif ou négatif. Selon Balanchet (1989). La croissance démographique est la résultante des naissances, des décès et des migrations au sein de la population entre deux dates consécutives. Le taux de croissance est donc un facteur dans la détermination par l'évolution des besoins fondamentaux de son peuple par exemple, nourriture, eau, électricité et emploi. La croissance démographique rapide peut être vue comme une menace donc la pression sur les ressources naturelles. Selon la théorie malthusienne de la population, la population ferait sans cesse pression sur les moyens de subsistance, c'est-à-dire qu'elle tendait constamment à croître jusqu'au maximum compatible avec les ressources vivrières dont elle dispose. Toute modification du volume global de ces ressources entraînerait par suite des conséquences néfastes (Malthus, 1798).

Gestion foncière

D'après le dictionnaire le nouveau petit Robert (2008), la gestion vient du verbe « gérer » qui signifie administrer les intérêts, les affaires d'un autre. C'est également organiser, utiliser au mieux, conduire, diriger, gouverner, régir. En sciences des organisations, la gestion est comprise comme le management. Dans ce cadre, elle est l'ensemble des techniques d'organisation de ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une entité, afin d'obtenir une performance satisfaisante. Dans un souci d'optimisation, la gestion ou le management tend à respecter les intérêts et représentations des parties prenantes de l'organisation. Dans les usages, il est distingué la gestion stratégique qui

appréhende l'organisation sous une vision externe et la gestion opérationnelle centrée sur l'organisation interne.

Au Bénin, ces dernières années, la gestion foncière en milieu rural suit deux approches à savoir :

- i) les politiques instrumentalistes fondées sur la cartographie et la reconnaissance juridique des droits par le Plan Foncier Rural (PFR),
- ii) les politiques de gestion décentralisée fondées sur la délégation de la gestion foncière à des instances locales.

1.3- Problématique du sujet

1.3.1- Justification du sujet

Les enjeux fonciers en Afrique de l'ouest rurale sont plus jamais d'importance et sont perçus à travers l'évolution des contextes socioéconomiques et politiques nationaux et du contexte international qui fait apparaître de nouveaux défis fonciers, dont l'ampleur reste encore incertaine (Vincent et Ouédraogo, 2008). Pour ces auteurs, la dimension démographique est primordiale et d'ici 2030, six pays ouest africains connaîtront, en suivant le modèle de croissance agricole actuel, un taux d'utilisation théorique des terres compris entre 75 et 100%, trois autres dépasseront les 100%. Alors que les rivalités foncières locales étaient, dans le passé, atténuées par un contexte d'une abondance relative des terres, la dynamique de saturation de l'espace va mettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituer une menace réelle pour la paix sociale. Pour Le Meur (2002), dans son « approche qualitative de la question foncière », le terme d'enjeu foncier renvoie à une relation foncière, à un rapport social noué entre acteurs individuels ou collectifs autour d'une chose ou d'un bien (terre, plantation, mare, etc.)

Située au Sud du plateau d'Allada, la Commune de Kpomassè occupe les meilleurs sols de terre de barre particulièrement propices pour l'agriculture (Daane et al, 1997). Les paysans de la commune de kpomassè sont reconnus comme de grands agriculteurs tirant essentiellement leur substance de cette

activité (Ouden, 1986). Ce groupe d'agriculteurs est confronté au problème crucial du manque de terre, qui se traduit par le morcellement des terres, qui est une conséquence des partages successoraux et des formes de transfert de terres opérées dans le temps à l'intérieur et à l'extérieur des lignages (Breusers et al, 1997). Dans la commune de kpomassè, seulement 27500hectares de superficies cultivables sont disponibles pour 29560 actifs agricoles. Chaque actif agricole dispose en moyenne de 0,93 hectare pour nourrir une famille nombreuse et faire face aux obligations sociales. L'agriculture est la principale activité pourvoyeuse d'emplois loin devant les autres activités ; les femmes y jouent un grand rôle aux côtés de leurs maris (Michisso, 2007). Le secteur agricole génère à lui seul 80% des emplois et fournit près de 40% du produit intérieur brut (DSRP, 1999). Ainsi la terre constitue la principale source de revenus des populations. Or la plus grande partie des terres est régie par des droits coutumiers (traditionnels) et des pratiques modernes. La coexistence de cette dualité des normes juridiques traduit l'augmentation et la réapparition des conflits fonciers (Hounkpodoté, 2007). En revanche, le prélèvement des ressources de la terre ne fait que s'intensifier en raison de la croissance de la population et des besoins de l'économie de marché. C'est pourquoi Waterna (1987) affirme que la terre agricole se vend au sud du plateau d'Allada depuis plus d'un siècle. La surexploitation des terres liée à la pression démographique est à l'origine des problèmes fonciers. Dès lors, les contraintes foncières apparaissent et entravent le déroulement normal des activités agricoles (Mémento de l'Agronome, 2001). Les contraintes sont constituées d'un « ensemble de forces physiques et matérielles qui entravent l'appropriation, l'utilisation de la terre et de ses ressources avec pour conséquence la compromission de la possibilité de continuer à l'exploiter » (Encyclopédie, Edition Nathan, 1998). Tous ces facteurs ne favorisent pas « l'amélioration des moyens et techniques de production du monde rural pour la promotion de la production agricole en vue d'un mieux-être des populations » (PNUD, 1992). L'appropriation de plus en

plus individuelle des terres résultant de l'économie capitaliste dans les zones rurales et le défaut de publicité du droit foncier expliquent les origines profondes des conflits (Lavigne, 2008). Des informations recueillies au TPI de Ouidah en 2008, montrent que sur 193 conflits enregistrés, 190 concernent le foncier, soit un taux de 98,5% en moyenne. Seulement 6 conflits ont été réglés. On dénombre 3,13 conflits en moyenne pour 1000 habitants.

Pour mieux appréhender les effets de la croissance démographique sur la disponibilité des terres cultivables et les incidences de la diminution des terres agricoles sur l'agriculture dans la commune de Kpomassè. Nous avons choisi de réfléchir sur le thème « *Gestion foncière et développement agricole dans la commune de Kpomassè : état des lieux et perspectives* ». Nous voudrions par ce travail de recherche apporter notre modeste contribution à une meilleure connaissance des effets de la pression agro foncière sur l'agriculture dans la commune de Kpomassè. Cette problématique nous amène à définir les hypothèses et les objectifs suivants :

1.3.2. Hypothèses de travail

- La croissance démographique réduit les disponibilités des terres agricoles dans la Commune de Kpomassè.
- Les contraintes foncières réduisent la capacité productive des paysans et compromettent le développement futur de l'agriculture dans la Commune de Kpomassè.
- Les communautés paysannes et les autres structures développent des stratégies d'atténuation en réponse aux impacts des contraintes foncières sur la production agricole dans la Commune de Kpomassè.

1.3.3. Objectifs

Objectif global

Cette recherche vise à étudier la dynamique foncière et la prospective sur le développement agricole dans la Commune de Kpomassè.

Objectifs spécifiques

Cette recherche vise spécifiquement à :

- Caractériser l'effet de la dynamique démographique sur l'accès à la terre agricole dans la Commune de Kpomassè.
- Analyser les implications actuelles et futures de la pression agro forestière dans la Commune de Kpomassè.
- Proposer des réponses à court terme et à long terme pour la durabilité des activités agricoles.

1.4- Démarche méthodologique

L'étude de croissance démographique et pression sur les terres dans la Commune de Kpomassè nécessite une démarche scientifique qui comprend trois étapes à savoir :

- La collecte des données et informations ;
- Le traitement des données ;
- L'analyse des résultats.

1.4.1. Collecte des données et informations

Elle a été faite par la documentation et les travaux de terrain. Elle a consisté en la collecte et à la lecture d'ouvrages généraux ou spécifiques des rapports du MAEP, du MEPN, du CeRPA Atlantique l'INSAE, de la DDPD Atlantique sur l'agriculture, la population et l'environnement.

Les données quantitatives sur l'effectif de la population, les taux de natalité, de mortalité, d'accroissement sur l'effectif de la population, les taux de natalité, de mortalité, d'accroissement naturel existent et sont élaborées par l'INSAE. De même celles relatives aux statistiques agricoles sont disponibles à la DDP du MAEP et au CeRPA Atlantique. Ces données statistiques sont des agrégats communaux et départementaux.

1.4.1.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a été faite à travers les centres de documentation notamment à la bibliothèque centrale de l'UAC, à la FSA et

aussi à rencontrer nombre de personnes intervenant dans les domaines du foncier, de la démographie, de l'agriculture et de l'environnement.

Le tableau I Indique les centres de document visités, la nature des documents et les types d'informations recueillies.

Tableau I : Centres de documentation visités et types d'ouvrages consultés

Centre de documentation	Type de document	Type d'informations
CeRPA Atlantique	Rapport/Revue	Statistiques agricoles
Bibliothèque de la FLASH	Thèse/Mémoire	Informations générales,
Tribunal de Ouidah	Rapports	données démographiques et
Mairie de Kpomassè	Rapports	foncières
Bibliothèque de l'UAC	Rapport	Statistiques des conflits
INSAE	Rapports/revues	fonciers
CeCPA Kpomassè	Rapports	Informations générales sur la gestion foncière par les collectivités locales Méthodologie ; systèmes fonciers et fonctionnements Données sur l'effectif de la population du Bénin et de celle de Kpomassè Problèmes de l'agriculture, domaniaux ; politique foncière dans la commune

Source : Données d'enquête, avril 2017

Plusieurs données ont pu être collectées et ont facilité le choix et la conception des différents outils de collecte sur le terrain.

1.4.2. Travaux de terrain

Pour approfondir les recherches sur les statistiques agricoles et mieux appréhender la pression agro-foncière jusqu'aux confins villageois, les investigations de terrain ont été menées. Les informations collectées concernent entre autres :

- La nature et la taille des exploitations agricoles ;
- Les disponibilités en terres cultivables ;
- Les stratégies adaptatives.

1.4.3. Outils de collecte

Les outils utilisés pour cette étude se présentent globalement comme suit :

- Des fiches d'enquête socioéconomique ;
- Un appareil photo pour la prise des photos ;
- Un guide d'entretien.

Ces différents outils ont été choisis en fonction des données à collecter et des méthodes de collecte préalablement identifiées.

1.4.4. Echantillonnage

Dans la commune de Kpomassè, le niveau de pression observé est pareil d'un arrondissement à un autre. Ainsi, tous les villages sont éligibles pour les enquêtes. Au niveau des villages les ménages agricoles ont été enquêtés et des questionnaires ont été adressés aux exploitations agricoles. Cet échantillonnage est simple et aléatoire. Ce faisant il est possible de dégager les estimations par arrondissement pour faire des généralisations.

La formule de Schwartz (1995) a été utilisée pour la détermination de la taille de l'échantillon : $N = Z\alpha^2 PQ/d^2$ avec : N = taille de l'échantillon ;

$Z\alpha$ = écart fixé à 1,96 qui correspond à un degré de confiance de 95 % ; p = nombre de ménages agricoles/ nombre de ménage de la commune (n= 82 % selon INSAE, 2016) ; Q = 1- p ; d = marge d'erreur qui est égale à 8 %.

Ainsi, $p = n/N = 3765/2035 = 0,18$ soit 18 %

i = précision désirée égale à 5 %

$1-p = 0,82$ soit 82 %

Alors $X = (1,96)^2 \times 0,18(1-0,18)/0,05^2 = 226,80$ soit un total de 227 ménages. Le

Tableau II présente la taille de l'échantillon

Tableau II : Répartition des ménages enquêtés par arrondissement

Arrondissements	Villages enquêtés	Effectif total des ménages agricoles	Effectif des ménages enquêtés	des Personnes ressources
Aganmalomè	Aganmalomè	205	11	01
	Kougbedji	193	10	
Agbanto	Agonvodji daho	187	15	01
	Nazounmè	290	13	
Agonkanmè	Adjaglo	194	18	01
	Assogbéno daho	395	19	
	Godonoutin	388	18	
Dédomè	Couffonou	273	12	01
	Kpindjamine	265	10	
Dékanmè	Azizonkanmè	222	11	01
	Kpago	183	10	
Sègbeya	Atchakanmè	545	13	01
	Danzounmè	174	11	
Sègbohoulè	Adjatokpa	259	11	01
	Sègbohoulè-centre	254	11	
Kpomassè	Gbédjéwin	93	05	01
	Cocoundji	235	10	
Total	19	4514	227	09

Source : INSAE, 2016 et Résultats d'enquête de terrain, août 2016

Suite à la détermination de la taille de l'échantillon, les ménages à travers le chef de ménage ont été interviewés dans le cadre de la collecte des données. Le choix des personnes enquêtées a été opéré suivant les critères ci-après :

- Etre âgé d'au moins 40 ans ;
- Etre propriétaire d'une exploitation.

En ce qui concerne le choix des unités statistiques, il a été opéré de façon aléatoire afin d'avoir des informations auprès des ménages représentatifs de la population-mère. Les personnes enquêtées dans ces groupes cibles sont les jeunes, les femmes productrices, les chefs de ménages (producteurs).

1.4.5 Traitement des données

Les fiches d'enquêtes et les guides d'entretien ont été dépouillés manuellement. Les données secondaires ont fait objet de synthèse afin de sortir les éléments utiles pour la présente étude.

Le matériel utilisé pour le traitement statistique et informatique des données est un ensemble de logiciels Microsoft Word 2007 et Microsoft Office Excel 2007 pour les graphiques, les diagrammes les tableaux statistiques et la prise des photos est faite avec un appareil numérique HP photo Smart E427.

Les résultats obtenus à l'issue des investigations ont été analysés sous-forme de tableaux, de graphiques et appuyés de commentaires.

Les cartes sont réalisées à partir des données collectées avec l'appui des assistants de recherche du Laboratoire d'Analyse Biogéographique et d'Expertise Environnementale (LABEE). Il s'agit des cartes du secteur d'étude, de la densité de la population.

1.4.6 Analyse des résultats

Les résultats ont été analysés suivant le modèle Pression, Etat, Impact, Réponse (PEIR).

Ce modèle a permis de comprendre au mieux les liens entre l'augmentation de la population, les besoins de la population, les réponses à la pression démographique, leurs impacts sur le milieu et les stratégies adoptées par les populations. La figure 1 présente le modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette étude.

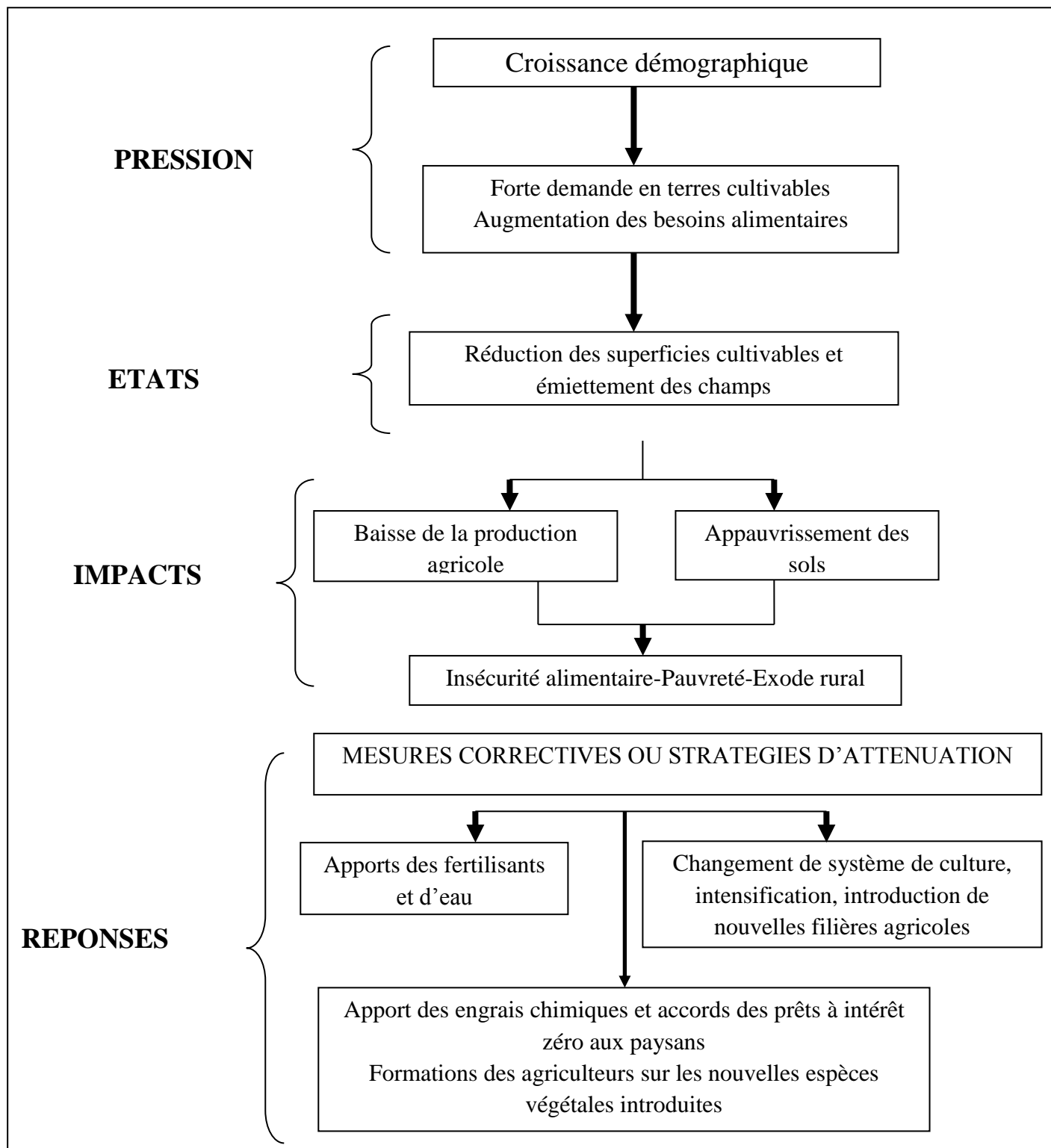


Figure 1 : Modèle d'analyse de la pression agro-foncière

Source : Inspiré de Boko et Ogouwalé, 2005

CHAPITRE II :

FONDEMENTS DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRESSION FONCIERE DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE

Le présent chapitre présente dans un premier temps, la situation géographique, les caractéristiques physiques du milieu. Dans un second temps, il évoque les caractéristiques humaines et la dynamique démographique dans la Commune de Kpomassè

2-1- Situations géographique et administrative

La Commune de Kpomassè est située entre 6°20'20'' et 6°37'59'' de latitude Nord et entre 1°56'32'' et 2°5'18'' de longitude Est. Elle est située au sud-ouest du département de l'Atlantique et est limitée au Nord par la Commune d'Allada, au Sud par la Commune de Ouidah, à l'Est par la Commune de Tori-Bossito, à l'Ouest par le lac Ahémé qui la sépare des Communes de Comé et de Bopa (Figure 2). De par sa situation géographique, la Commune de Kpomassè se présente comme l'hinterland de Ouidah qui est une cité culturelle à vocation touristique située entre deux grands pôles commerciaux et industriels (Cotonou et Lomé). Créée en 1978, elle a conservé ses limites et ses potentialités avec l'avènement de la décentralisation. Elle est découpée en 9 arrondissements (Aganmalomè, Agbanto, Agonkanmè, Dédomè, Sègbèya, Sègbohòuè, Kpomassè-centre, Tokpa-domè et Dékanmè) et subdivisés en 68 villages avec une population totale de 67 648 habitants (INSAE, 2013). Avec une superficie de 305 km², elle occupe environ les 9 % du territoire de l'Atlantique et 2,26 % du territoire national.

La figure 2 illustre la situation géographique de la Commune Kpomassè.

Source : PDC 2013 Kpomassè.

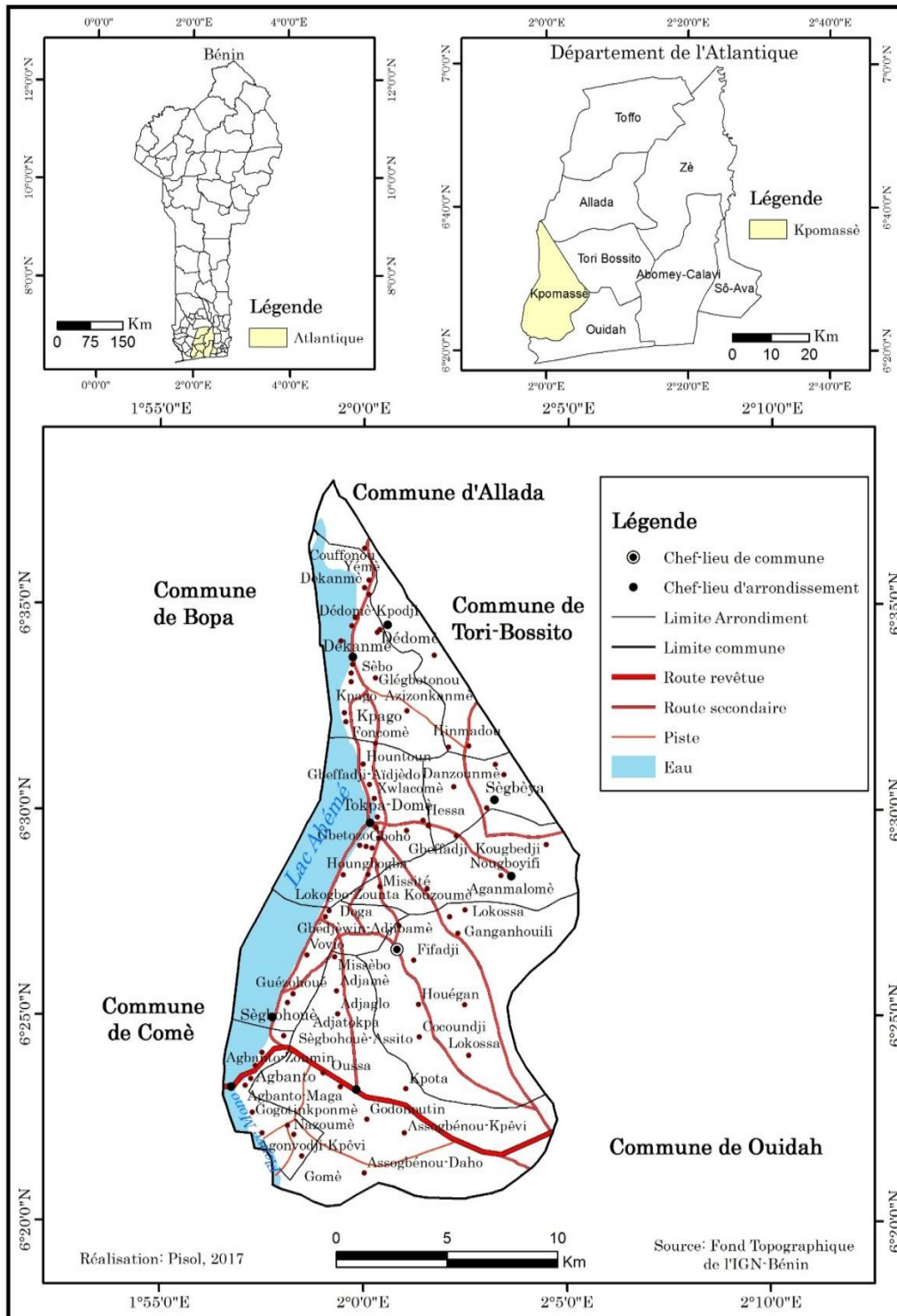


Figure 2: Situations géographique et administrative de la Commune de **2-2- Fondements naturels**

La prospérité de l’agriculture sur un territoire est fonction d’un certain nombre de caractéristiques biophysiques (climat, sols, végétation, hydrographie, etc.)

2.2.1- Climat

La Commune de Kpomassè est caractérisée par un climat subéquatorial à quatre saisons dont deux pluvieuses et deux sèches (figures 3 et 4).

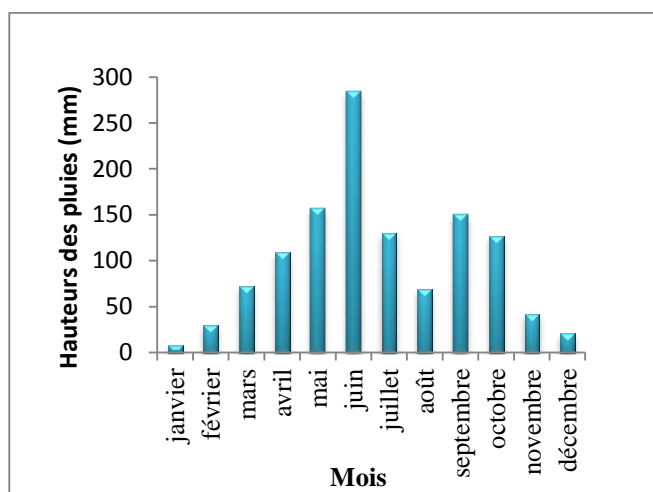


Figure 3: Régime pluviométrique à Kpomassè 1985-2015

Source des données: ASECNA, 2016

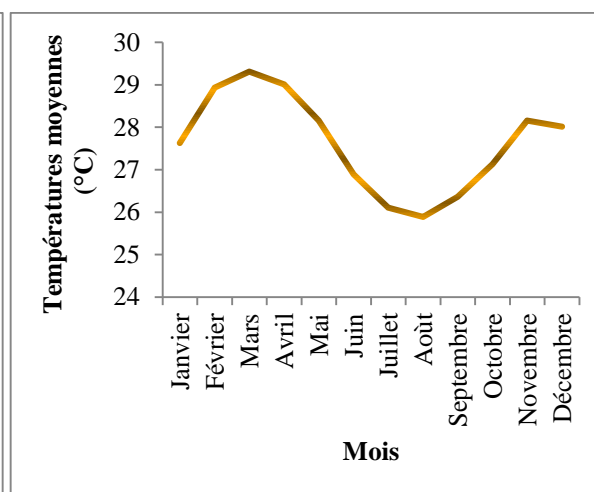


Figure 4: Régime thermique moyen mensuel à Kpomassè 1985-2015

Source des données: ASECNA, 2016

De l'analyse de la figure 3, il ressort que la grande saison sèche couvre la période allant de mi-novembre à mars et la petite saison sèche la période de mi-juillet à mi-septembre. Alors que la grande saison pluvieuse démarre de fin mars pour finir en mi-juillet, la petite saison pluvieuse s'étale entre de mi-septembre à mi-novembre. Le régime thermique de la Commune de Kpomassè offre deux périodes de fortes températures dont l'une plus élevée que l'autre (figure 4). Ces périodes correspondent aux deux saisons sèches que connaît la Commune. Les températures les plus élevées sont enregistrées en février et mars alors que les plus faibles s'observent en août et septembre.

2.2.2- Hydrographie

La principale ressource naturelle de la Commune de Kpomassè est la traversée de son territoire par le lac Ahémé qui constitue un plan d'eau permanent. Il est logé dans un fossé d'effondrement subméridien à l'estuaire du Couffo dont il reçoit les eaux tumultueuses, ainsi que quelques petites rivières sur sa rive occidentale comme Zouzou, Langli, Sélipoui (Boko, 1998). Il existe

par endroit quelques ruisseaux. C'est le cas du ruisseau "Amouko" dans l'arrondissement de Tokpa-Domè.

Les ressources en eau constituent donc la principale richesse de la Commune de Kpomassè. Ces plans et cours d'eau (le fleuve Couffo et le lac Ahémé) soutiennent les activités de pêche (activité principale) et de maraîchage (activité relevée au second rang) qui sont en train de prendre l'essor dans la Commune, surtout dans les arrondissements qui sont en bordure du lac (Agbanto, Sègbohoulè, Kpomassè centre, Tokpa-Domè, Dédomè et Dékanmè) et dans Agonkanmè.

2.2.3- Pédologie

Sur le plan pédologique, environ 80 % du territoire de la Commune de Kpomassè est constituée de sols ferrallitiques. Ces sols sont engendrés par une altération très poussée des minéraux primaires. Les sols ferrallitiques formés sur le continental terminal présentent après la pluie et avant le ressuyage un aspect boueux et très glissant. Les sols hydromorphes, très propices pour l'agriculture recouvrent un peu de plus 6 % de la Commune. Ces sols se retrouvent principalement sur le long des rives du lac Ahémé. La Commune de Kpomassè est un plateau de terre ferrallitique. Dans la partie Sud de la Commune notamment les arrondissements d'Agonkanmè et Agbanto, le sol est marécageux. En somme, la Commune de Kpomassè dispose d'une importante superficie de terres cultivables et de bas-fonds. L'aménagement de ces bas-fonds et une exploitation judicieuse des potentialités de la Commune favorisent le développement de l'agriculture. Le tableau III présente les types de sols de la Commune de Kpomassè.

Tableau III: Types de sols de la Commune de Kpomassè

Sols	Recouvrement	
	km ²	%
Sols ferralitiques, modaux, sur sédiment meuble argilo-sableux du Continental terminal	188,5	66,1
Sols ferralitiques, modaux, sur grès et matériau colluvial	39,7	13,9
Non-sol (fleuve/ lac)	37,9	13,3
Sols hydromorphes à gley sur matériau alluvial argileux	7,2	2,5
Sols hydromorphes sur matériau alluvial lagunaire et alluvio-colluvial fluviatile	5,5	1,9
Sols hydromorphes à pseudo-gley sur sable sur argile	2,9	1,0
Sols hydromorphes à pseudo-gley lessivés sur sable quaternaire	2,2	0,8
Sols à sesquioxides de fer et de manganèse lessivé sur sable quaternaire	0,7	0,2
Sols ferralitiques, hydromorphes, sur sédiment argileux du Continental terminal	0,6	0,2
Sols ferrugineux tropicaux hydromorphes sur matériau colluvial sableux et sablo-argileux	0,1	Insignifiant

Source des données: SCDA Kpomassè, 2016

Le tableau III présente les types de sol de la Commune de Kpomassè. Deux types de sols prédominent dans la Commune de Kpomassè. Les sols ferralitiques subdivisés en sol ferralitique sur sédiment meuble argilo sableux et en sol ferralitique sur grès et matériau colluvial sableux et argilo sableux. Ce dernier s'érode très rapidement, non seulement à cause de sa constitution, mais surtout à cause de la pente (2 à 30 %). Ils sont d'une fertilité moyenne et favorable à l'agriculture. Les sols hydromorphes dont le plus important est les sols hydromorphes sur matériau alluvial sablo-limoneux à limono-argileux. Ces zones relativement humides sont exploitées à des fins agricoles.

La figure 5 : Présente la Pédologie de la Commune de Kpomassè

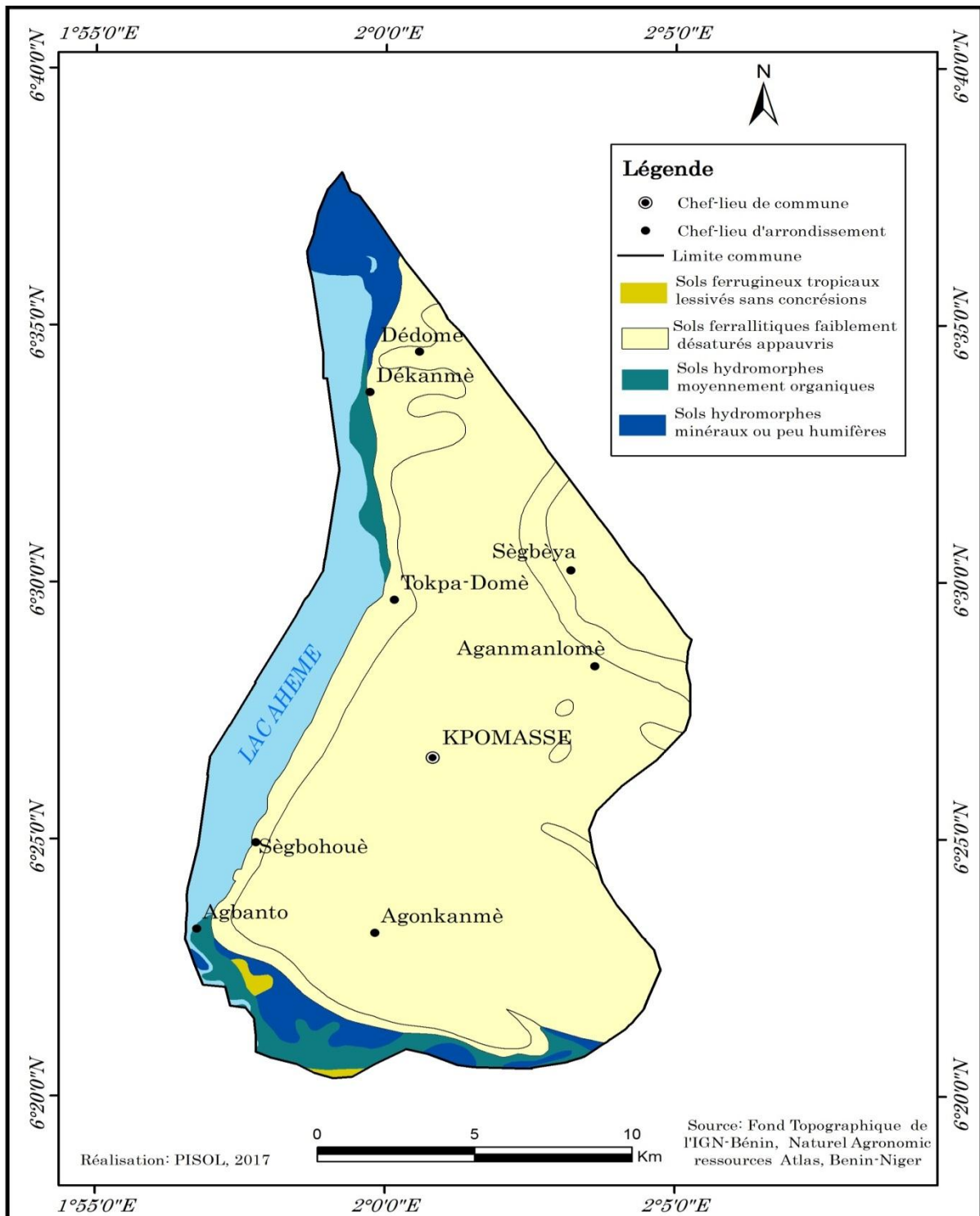


Figure 5 : La carte Pédologie de la Commune de Kpomassè.

2-3- Fondements humains et sociaux-économiques

2.3.1- Fondements humains

Le caractère actif de la population de Kpomassè constitue un grand atout pour le développement de l'agriculture. Le tableau IV l'évolution démographique de la population de 1979 à 2013.

Tableau IV: Dynamique démographique à Kpomassè

	Population de Kpomassè	Taux accroissement
1979	41 454 habitants	
1992	50 059 habitants	1,51 %
2002	57 639 habitants	1,34 %
2013	67 648 habitants	1,36 %

Source des données: INSAE (2013)

Le tableau IV décrit l'évolution de la population du premier au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH). L'effectif de la population de Kpomassè est passé à 50 059 habitants en 1992 avec un taux d'accroissement de 1,51 % alors qu'il était de 41 454 habitants en 1979. La population a évolué de 57 639 habitants en 2002 à 67 648 habitants en 2013 avec un accroissement intercensitaire de 1,36 %. La Commune de Kpomassè a connu une augmentation de 26194 habitants de sa population de 1979 à 2013. Ce qui est un potentiel exploitable pour l'agriculture.

Avec une densité moyenne d'environ 220 Habitants/km², la commune de Kpomassè figure parmi les communes à forte densité démographique au Bénin dans un contexte où la moyenne nationale est inférieure à 100 habitants/km². Les arrondissements d'Agbanto et de Dedomè présentent la concentration de la population la plus élevée avec plus de 350 habitants/km². Quant aux arrondissements de Dékanmè, Sègbèya, Sègbohòuè, Tokpa-domè, ils ont une densité moyenne comprise entre 180 et 300 habitants/Km. Les arrondissements Agonkanmè, d'Aganmalomè et de Kpomassè ont une densité faible comprise entre 110 et 180 habitants/km².

2.3.2- Fondements sociaux-économiques

La Commune de Kpomassè dispose de cinq (05) principaux marchés (marché Tokpa-Domè, marché Yénawa d'Agonkanmè, marché Maga Kpota d'Agbanto, marché Dagbégnon de Kpomassè-Centre, marché de Segbohòuè) dont le plus important est celui de Tokpa Domè. Le niveau d'équipement est très faible au niveau de l'ensemble des marchés.

CHAPITRE III

GESTION FONCIERE DANS LA COMMUNE DE KPOMASSE

Ce chapitre expose la disponibilité en terre cultivable et les modes d'accès à cette ressource dans la commune de Kpomassè.

3.1. Gestion du foncier

De la libre occupation des terres, ce capital des activités agricoles à connu des changements dans le mode d'y accéder. Des propriétés collectives, l'individualisation a fait naître plusieurs régimes fonciers dans la commune de Kpomassè.

3.1.1. Modes d'accès à la terre dans la commune de Kpomassè.

L'accès à la terre est lié au statut social de l'exploitant (famille de descendance, situation économique et matrimoniale et/ou le sexe, etc.) Les différents modes d'accès à la terre connus à Kpomassè sont l'héritage et/ou don (partagé ou non), l'achat, l'emprunt, le métayage et la location.

3.1.1.1. Offre directe de terres cultivables

Elle regroupe : l'héritage, l'achat, le don.

Héritage

C'est le mode d'accès par lequel un individu obtient un domaine à la suite du décès d'un parent proche. Souvent c'est un fils garçon qui hérite d'un domaine paternel, c'est pourquoi dans la commune de Kpomassè l'héritage des terres suit un régime patrilinéaire et seuls les éléments de sexe masculin peuvent en bénéficier. Rarement une fille hérite une terre à condition qu'elle soit enfant unique de son père ou l'héritière peut être propriétaire d'un domaine acheté par sa maman. Par héritage, un individu accède à un domaine sur lequel il a généralement "tous" les droits. Mais ces droits ne s'étendent pas généralement jusqu'à la possibilité de la vendre. Les raisons avancées pour justifier cette situation sont les suivantes : le père ne l'a jamais fait ; si on la vendait, l'héritier n'en aurait pas trouvé. Si on vend une terre héritée, on meurt parce que les aïeux en ont décidé ainsi. Les données d'enquête ont montré que dans la commune de

Kpomassè, 26% des terres détenues par les enquêtés le sont par héritage et il s'agit généralement des parcelles de superficie de moins de 0,5 hectare.

Malgré ces interdits, la forte pression foncière (agro-foncière) et pauvreté amènent les populations à vendre de nos jours ces domaines hérités.

Achat

C'est le type d'offre par lequel un propriétaire cède définitivement un domaine à un acquéreur qui en devient le nouveau propriétaire. L'ancien propriétaire reçoit en contrepartie une compensation financière. L'achat des terres est le dernier-né des modes d'accès à la terre. Selon Wartena (1987), la terre agricole se vend sur le plateau d'Allada depuis plus d'un siècle. Le prix de la terre est variable dans chaque village au sein des arrondissements de Kpomassè suivant la position géographique (proximité ou non du village), la nature du sol fertile et surtout les besoins financiers du vendeur (dettes antérieures, dots, cérémonies grandioses). Généralement les terrains d'habitation coûtent plus chers que ceux destinés à l'agriculture. A l'exception de Kpomassè centre et Tokpa-Domè où les terres d'habitation ont des prix fluctuant entre 600.000 et 2 millions de francs CFA pour les parcelles de 24 mètres de côté, les autres Arrondissements ont un marché financier de terre plus bas. Ainsi les prix des terrains d'habitation varient entre 250 et 800 mille francs CFA pour les parcelles de 24 mètres de côté et celles destinées à l'agriculture varient entre 80 et 120 mille francs CFA pour une superficie de 400m² soit 20 mètres de côté.

Les motifs de la vente des terres sont entre autres les problèmes de vie courante (maladie, scolarisation des enfants, les funérailles, le règlement des conflits au tribunal, etc.) ainsi, les enquêtes ont révélé que 53% des détenues le sont par achat avec une superficie de plus de 2 hectares.

Don

C'est le type d'offre par lequel un individu reçoit définitivement un domaine sans contrepartie remarquable. Cette offre intervient le plus souvent entre le père

et le fils et peut être considérée comme un héritage anticipé. Mais elle peut être l'œuvre d'autres parents comme le grand-père, l'oncle ou la mère.

De nos jours, ce mode d'accès à la terre est tombé en désuétude, ce qui a été confirmé par les données d'enquête où seulement 2% de nos enquêtés ont obtenu leur terre par ce mode. De plus, il s'agit de petites exploitations de moins de 500 m². Les paysans ayant obtenu des dons de la terre de leur oncle sans enfant doivent assurer à ce donateur de dignes funérailles comme l'auraient fait ses propres enfants. De nos jours la forte pression foncière est à l'origine de la quasi-disparition du don de terre.

3.1.1.2. Offre indirecte des terres cultivables

Elle concerne le métayage, la location de courte et longue durées.

Métayage

Par métayage l'individu reçoit une terre qu'il met en valeur et paie une reste en nature.

Localement ce système s'appelle Lèma qui signifie littéralement « cultive afin qu'on partage ». Ce mode d'accès à la terre n'est plus très développé dans la commune de Kpomassè comme le confirment les données collectées. En effet, 4% de nos enquêtés ont accès à la terre par le métayage. Ce constat confirme davantage la rareté des terres dans la commune. A ce niveau, les superficies sont aussi peu importantes car les données d'enquête montrent que les superficies des parcelles en métayage varient entre demi et un hectare. Dans le cas du contrat de métayage, la rente en est constituée par une portion de la production physique réalisée sur le domaine.

Location

La location est le mode d'accès par lequel un individu (exploitant) verse une somme d'argent fixe en espèce à un propriétaire pour une terre cultivable. Ce mode est de plus en plus pratiqué par les populations de la commune de Kpomassè. Ainsi, 6% seulement des enquêtés ont accédé à la terre par ce mode et il s'agit des parcelles de petites tailles variant entre demi et un hectare.

En effet, sur le plateau d'Allada et notamment dans la Commune de Kpomassè on note deux formes de location.

- **Location de longue durée**

C'est une forme de contrat par lequel un individu obtient le droit d'usus sur un domaine pendant vingt à vingt-cinq ans. Ce mode d'accès à existé depuis longtemps à Kpomassè.

Le contrat a toujours lieu en présence des témoins à la maison. Les cas observés sont partagés entre la forme orale 60% et la forme écrite 40%.

- **Location de courte durée**

Par cette location, un individu obtient le droit d'utiliser un domaine en contrepartie d'une somme d'argent versée au propriétaire. Généralement, le paiement se fait au début de la location et le locataire ne peut fait des plantations, les plantations étaient considérées comme une marque de propriété sur un domaine. C'est un type d'offre récent qui est apparu à cause de la pression démographique.

La location dure trois ans et se fait par Kanti. Le prix de location varie entre 3000 (trois mille) et 5000 (cinq mille) FCFA par Kanti soit 52200 (cinquante-deux mille deux cents) à 87000 (quatre-vingt-sept mille) par hectare pour la durée précise.

Cette location est un mode peu sécurisant puisque la durée du contrat est précisée à l'avance. Mais il ne confère pas le droit de plantation et nécessite un paiement du début. Par ailleurs, les mauvaises saisons constituent les risques. Toutes ces raisons font que la plupart des paysans n'apprécient pas ce mode d'accès.

31.1.3. Offre mixte de terres cultivables

Elle regroupe l'héritage non partagé, l'emprunt

 **Héritage non partagé**

Il concerne un domaine appartenant à un parent décédé dont le partage n'a pas encore été fait et qu'utilise partiellement ou totalement un ayant droit ou un

frère du défunt. Il survient souvent lorsque les ayants droits ne sont pas encore majeurs ou lorsqu'ils ne sont pas présents dans le village ou si les funérailles du défunt ne sont pas vite organisées.

L'héritage non-partagé présente un caractère ambigu sur le plan de la sécurité de l'exploitant. Il ne garanti non plus à l'exploitant la sécurité des investissements. Malgré cela, le genre de sécurité obtenu sur l'héritage non-partagé dépend des rapports de force qui existent entre l'exploitant et les ayants droits. L'exploitant profite de leur absence, de leur jeune âge ou de leur peu intérêt pour les activités agricoles.

Ce type d'offre est en voie de disparition car de nos jours, le partage de l'héritage se fait aux héritiers masculins douze (12) mois après le décès du père.

Emprunt

L'emprunt est le type d'offre par lequel un individu obtient un domaine qu'il utilise de façon temporaire. Le propriétaire du domaine ne reçoit pas une rente directe. Il peut arriver qu'il reçoive des cadeaux de la part de l'exploitant, un signe de gratitude (corbeilles, produits agricoles envoyés au propriétaire à la fin d'une campagne agricole).

Mais de nos jours, l'emprunt est en voie de disparition d'autant plus que seulement 2% des enquêtés disposent de leur parcelle par ce mode.

Dans la plupart des cas, la durée de l'emprunt est indéterminée et l'emprunteur n'a pas le droit de faire des plantations sur le domaine. Pour certains propriétaires, cette offre leur permet de faire entretenir par l'emprunteur une plantation qu'ils ont mise en place sur le domaine. Il en résulte une rente indirecte pour le propriétaire. Dans tous les cas, l'emprunteur est tenu d'être courtois avec le propriétaire pour allonger la durée de l'emprunt.

L'emprunt n'est pas sécurisant pour l'exploitant puisque le propriétaire peut mettre fin à ce contrat à tout moment surtout si d'autres possibilités telles que le métayage et la location s'offrent à lui.

3.1.1.4 Analyse de l'accès à la terre cultivable

L'offre des terres cultivables dépend étroitement des contextes sociaux dans la Commune de Kpomassè. L'accès à la terre strictement lié aux identités sociales : il dépend du statut social du groupe familial et de la position de la personne en son sein (jeune célibataire, jeune chef de ménage, femme, etc.). En général, certaines familles détiennent un contrôle foncier lignager, et les autres n'ont accès à la terre que par l'établissement des relations de clientèle avec elles.

Au niveau des unités de production, les droits sur les terres agricoles permettent de distinguer trois types d'offre de terres : l'offre de terres cultivables directe, l'offre de terre cultivables indirecte et l'offre de terres cultivables mixte. La figure 6 montre les modes d'accès aux terres cultivables dans la Commune de Kpomassè.

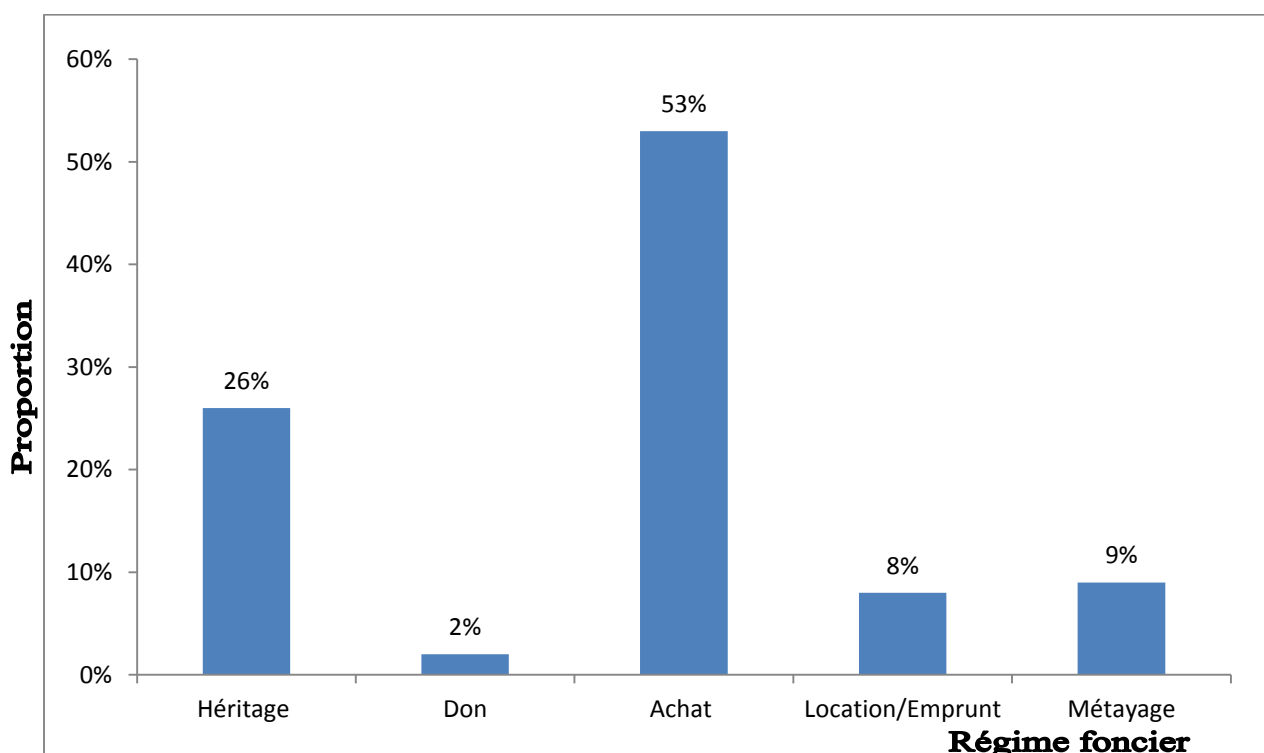


Figure 6 : Répartition des exploitants par types d'accès des terres cultivables.

Source : Résultats d'enquête de terrain août 2017.

De l'analyse de la figure 6, le mode d'accès le plus pratiqué est l'achat car il représente plus de 50% au niveau des exploitations enquêtées. Cela s'explique par la marchandisation de la terre liée non seulement à la forte demande en terres cultivables mais surtout à cause des enjeux fonciers. L'héritage est aussi pratiqué dans 25% des cas. Les autres modes d'action sont liés aux relations d'amitié entre exploitants et propriétaires. Mais la forte pression foncière conduit à une quasi-disparition du don et de l'emprunt.

3.2. Disponibilité en terre cultivable et conflits fonciers

3.2.1. Disponibilité en terre cultivable

L'évolution théorique de la disponibilité des terres cultivables par habitant affiche une régression progressive. Dans la commune de Kpomassè, le nombre d'actifs agricoles croît alors que la superficie totale disponible est défrichée et se réduit progressivement par l'extension des agglomérations et les plantations généralement pour les propriétaires non-résidents. La figure 7 présente la tendance entre l'évolution des actifs agricoles et la superficie totale cultivable entre 1992 et 2014.

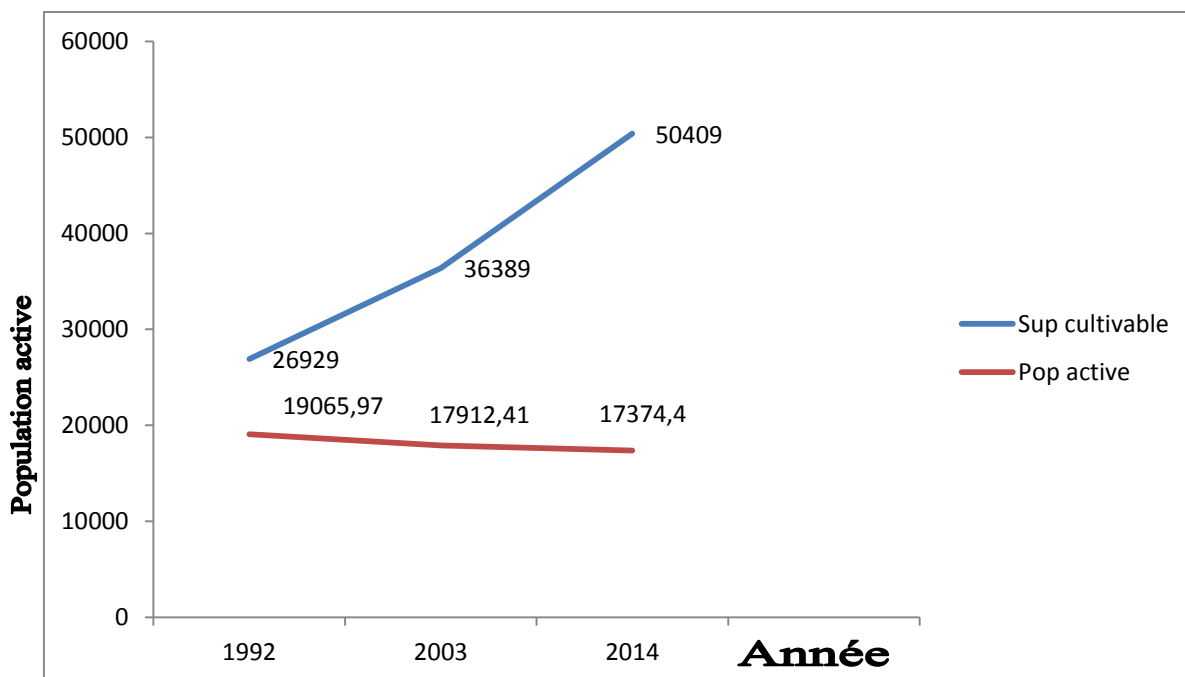


Figure 7 : Evolution comparée des actifs agricoles et de la superficie cultivable dans la commune de Kpomassè.

Sources : INSAE, 1992, 2002 et 2016 et Landsat 1992, 2003 et 2014.

L'analyse de la figure 7 montre que la commune de Kpomassè ne dispose plus de superficie à défricher. Le partage de génération en génération réduit progressivement les parts en jeu. Ainsi, les mutations de propriétés s'opèrent sur les superficies en culture. Figure 8 présente l'évolution des disponibilités théoriques en terres cultivables par actifs agricoles entre 1992 et 2014.

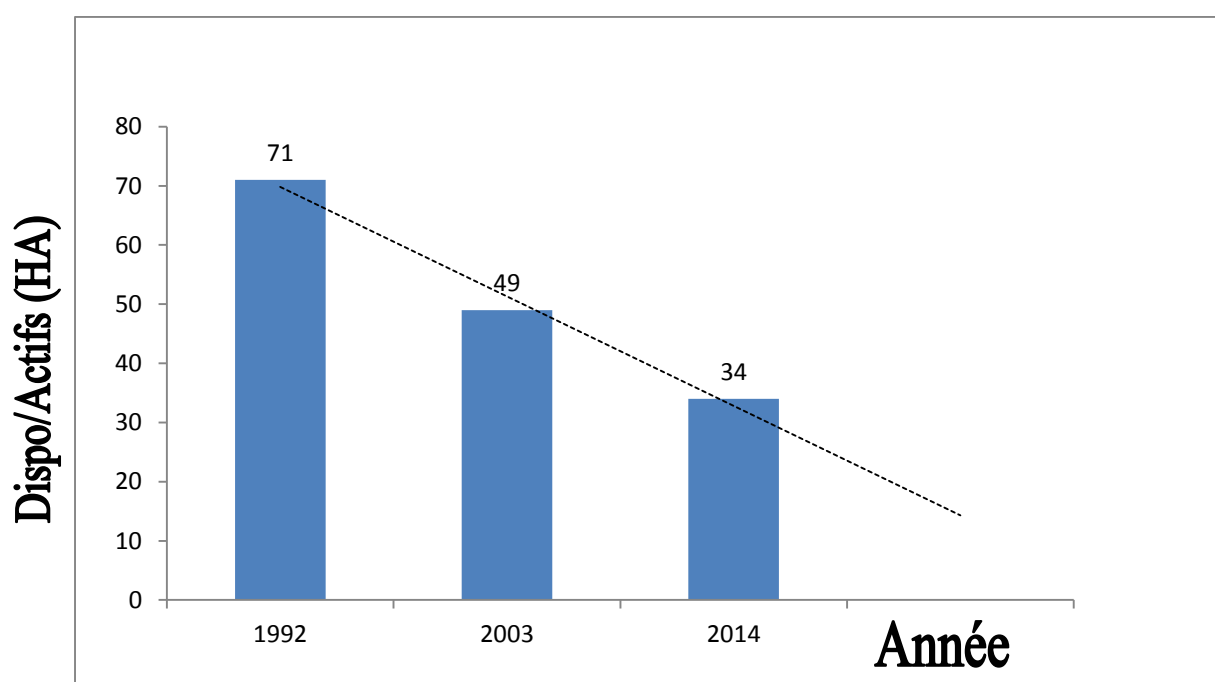


Figure 8 : Evolution théorique de la disponibilité en superficie cultivable par actif agricole entre 1992 et 2014

Sources : Landsat 1992 , 2003 et 2014

Selon la figure 8, la superficie cultivable par actif agricole est en réduction progressive. Cette situation est à la base des départs du village pour manque de terres. En effet, 28% des personnes enquêtées reconnaissent avoir des proches qui sont partis du village pour manque terre et 18% attestant avoir des proches résidents sans propriétés. Cette dernière catégorie constitue les potentiels acteurs du métayage et de la location. La figure 9 présente la répartition des exploitants agricoles par superficie de terres en propriété.

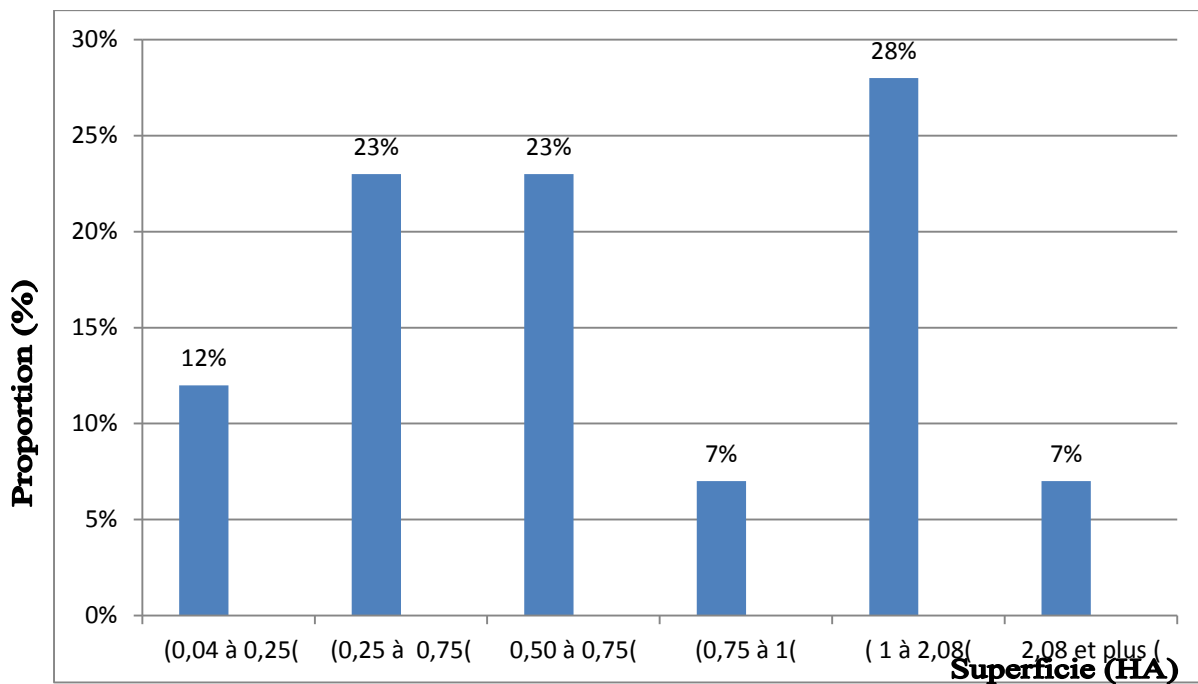


Figure 9 : Répartition des exploitants par disponibilité en terres cultivables en 2016

Source : PFR, 2012 et Enquête de terrain, août 2016

La figure 9 renseigne que 65% des exploitants disposent d'une propriété inférieure à 0,75 ha. Cette situation met la plupart des exploitants en position de sous-emploi et accentue la pression sur la terre. La terre cultivée est exploitée pour toutes les deux saisons de l'année avec une diversité de cultures.

3.3 Conflits fonciers et modes de règlement

Ils sont généralement liés à la nature orale des contrats, l'absence de documents contractuels, l'arbitrage des litiges. Elles sont entre autres des désaccords et des litiges qui naissent au sein d'un même groupe familial ou non, impliquant de nombreux acteurs et l'intervention de la force publique. Elles se présentent comme une forme de compétition pour les ressources (principalement la terre cultivable) et un des moyens par lesquels évoluent les règles.

Des données d'enquête, on peut distinguer les litiges de voisinage, les litiges liés à la gestion collective des terres, les litiges dus au non-respect des contrats, les litiges liés à l'exploitation des domaines, les litiges frontaliers avec les communes de Ouidah, d'Allada, de Comè et de Tori-Bossito.

3.3.1 Litiges de voisinages

Dans la Commune de Kpomassè les litiges de voisinages surviennent entre cultivateurs à propos de la délimitation de leurs domaines respectifs lors de la remise en culture des champs laissés plusieurs années en jachères et dont les limites seraient estompées. Ainsi 23,07% soit 30 sur 130 des conflits recensés lors des enquêtes sont liés à la remise en cause des limites entre présumés propriétaires.

Les domaines des cultivateurs sont de diverses formes géométriques et leurs limites sont matérialisées (identifiées) par les plantes caractéristiques telles que le *Dracacena Fragons Kergwel* de la famille des Agavacées encore appelées Dragonnier "Agnatchi", l'*Erythra Senegalensis* et *Jatrocuras* de la famille des Euphorbiacées "Gbololoui". Ces arbres témoins sont respectés par les propriétaires car ils constituent des pièces à conviction en cas de litige. La petitesse des exploitations agricoles et le désir d'accroître les rendements poussent certains propriétaires inconscients à détruire ces arbres témoins (déracinement systématique) pour dépasser les limites officielles. Ces mauvaises pratiques amènent souvent des conflits et chaque occupant situe la fin de son domaine sur le domaine de l'autre.

3.3.2 Litiges liés à la gestion collective des terres.

Les domaines collectifs sont des lieux où tous les membres de la collectivité peuvent travailler. Mais avec la pression démographique, le nombre des ayants droits a augmenté et l'occupation des domaines n'est plus aisée. Il en résulte des conflits entre les ayants droits. Ces conflits peuvent être des revendications très vivement exprimées. Ils peuvent aussi donner lieu à des luttes obscures. Des données d'enquête, il en ressort que 30,76% soit 40 sur 130 des conflits sont des cas liés à la gestion collective des terres c'est-à-dire les héritages non partagés (Photo 1).



Photo 1 : Exemple de terrain litigieux à Kpomassè-Centre

Prise de vue : VIDEDJAN G. août 2017

Cette vue prise sur un terrain de Kpomassè-centre montre un terrain en conflits entre les héritiers membres de la famille KPADE

3.3.3 Litiges dus à la forme des contrats

C'est le mode qui génère plus de conflits car 46, 15% soit 60 sur 130 des conflits sont liés à l'oralité des contrats. Ainsi, la forme orale des contrats est l'origine des litiges fonciers dans la Commune de Kpomassè. A cet effet, l'emprunt de terre oppose à la longue l'emprunteur et les propriétaires ou les familles des propriétaires lorsque le manque de terre se fait sentir au niveau des ayants droits. Les conflits commencent lorsque l'exploitant ne veut pas céder le domaine à un autre à l'insu du premier exploitant. Le nouvel acquéreur à envie d'exploiter le domaine alors que l'emprunteur n'est pas prêt à quitter.

Les litiges dus au manque de précision des termes du contrat sont souvent observés lors des locations de longue durée. Ainsi, pour la location de longue durée, la fin du contrat arrive lorsque les régimes ne peuvent pas être récoltés par un homme debout sur le sol. L'appréciation de la fin du contrat est subjective et est l'objet de conflits entre l'exploitant actuel et le futur exploitant.

Il arrive que l'un des antagonistes (propriétaire ou exploitant) d'un contrat foncier ne tienne pas à ses engagements. Les cas dus à l'exploitant sont ceux des emprunts lointains où les emprunteurs commencent par se considérer comme propriétaires. Mais les cas les plus fréquents sont dus aux propriétaires.

3.3.4 Règlement des conflits.

Au niveau des communautés à la base, le régime foncier est caractérisé par la coexistence du droit coutumier traditionnel et du droit civil moderne, sources plus ou moins conflictuelles de différents systèmes des règles foncières.

Il s'agit même d'une dualité juridique car, d'une part il y a des incohérences et des contradictions entre législations sectorielles, voire entre politique officielle et politique officieuse. Cette pluralité juridique se double d'une pluralité dans les instances d'arbitrage de gestion foncière : les autorités coutumières locales d'un côté, des agents de l'administration de l'autre ont des prérogatives, officielles ou non jouent un rôle effectif.

Souvent d'autres acteurs interviennent aussi dans la gestion foncière : élus locaux, politiciens, responsables associatifs, services techniques de l'administraton,...

Lorsque ces différentes instances agissent de façon non coordonnée, chacun sollicite l'instance qu'il juge la plus favorable à ses intérêts. Un arbitrage dans un sens peut être contesté auprès d'une autre instance.

La pluralité des normes et la défaillance des systèmes contribuent ainsi à favoriser les conflits et leur réapparition permanente et à politiser les enjeux fonciers. A ces différents éléments, vient s'ajouter la corruption au niveau des instances chargées d'arbitrer les conflits fonciers. Les plus pauvres perdent souvent les procès.

Le tableau V montre les nombres de conflits fonciers enregistrés dans la Commune de Kpomassè de 1998 à 2005

Tableau V : Statistiques des conflits fonciers enregistrés dans la Commune de Kpomassè de 1998 à 2005.

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de conflits fonciers enregistrés	07	10	10	14	05	06	10	13

Source : Tribunal de première instance de Ouidah (Août 2017)

Il ressort de l'analyse de ce tableau que 75 plaintes ont été enregistrées au Tribunal de Première Instance (TPI) de Ouidah 1998 à 2005 soit une moyenne de 9 plaintes par an. Ceci montre que le TPI de Ouidah n'est pas la seule instance qui reçoit les plaintes relatives aux problèmes fonciers car le nombre moyen de plaintes par an est largement inférieur à la moyenne obtenue sur l'ensemble des villages enquêtés.

Les données d'enquête permettent d'apprécier le niveau de règlement des conflits dans la commune de Kpomassè. Le tableau VI présente le niveau de règlement des conflits fonciers.

Tableau VI : Niveau de règlement des conflits fonciers dans la Commune de Kpomassè

Niveau de règlement des conflits	Pourcentages des conflits règlement
Chef d'arrondissement	20%
Chef coutumier	5%
Chef de village (délégué)	10%
Famille	5%
Mairie	20%
Brigades et Tribunaux	40%

Source : Diagnostic micro régional des départements de l'Atlantique GRAIB, Février 2008)

Il ressort de ce tableau que la population continue de recourir à la brigade et aux tribunaux pour régler les conflits fonciers (40%). Le recours aux chefs coutumiers et aux familles ne sont plus de règle car les parties en conflits n'ont plus confiance en ces instances (5%). Les élus locaux (chefs de village, chefs d'arrondissement et maire) interviennent moyennement à la résolution des litiges fonciers.

L'augmentation de la pression foncière est un phénomène lié sans aucun doute à l'accroissement démographique. Des conflits ont été enregistrés dans tous les villages enquêtés. Leurs origines vont de l'absence de documents contractuels à la nature des contrats. Plusieurs instances interviennent dans le règlement des conflits fonciers afin de garantir la paix dans la société.

CHAPITRE IV

EFFETS DE LA PRESSION AGRO-FONCIERE, PROSPECTIVE ET STRATEGIES D'ATTENUATION ET PERSPECTIVES

La forte pression foncière a eu plusieurs répercussions sur les superficies cultivables, les hommes et les rendements agricoles. Face à ces situations, des stratégies ont été développées pour atténuer ces effets négatifs sur l'environnement.

4.1 Effets de la pression agro-foncière

La réduction des superficies cultivables s'est accompagné des incidences sur les superficies cultivables

4.2 Etat de l'occupation du sol

Six grandes unités d'occupation du sol sont rencontrées dans la commune de Kpomassè (Figure 10).

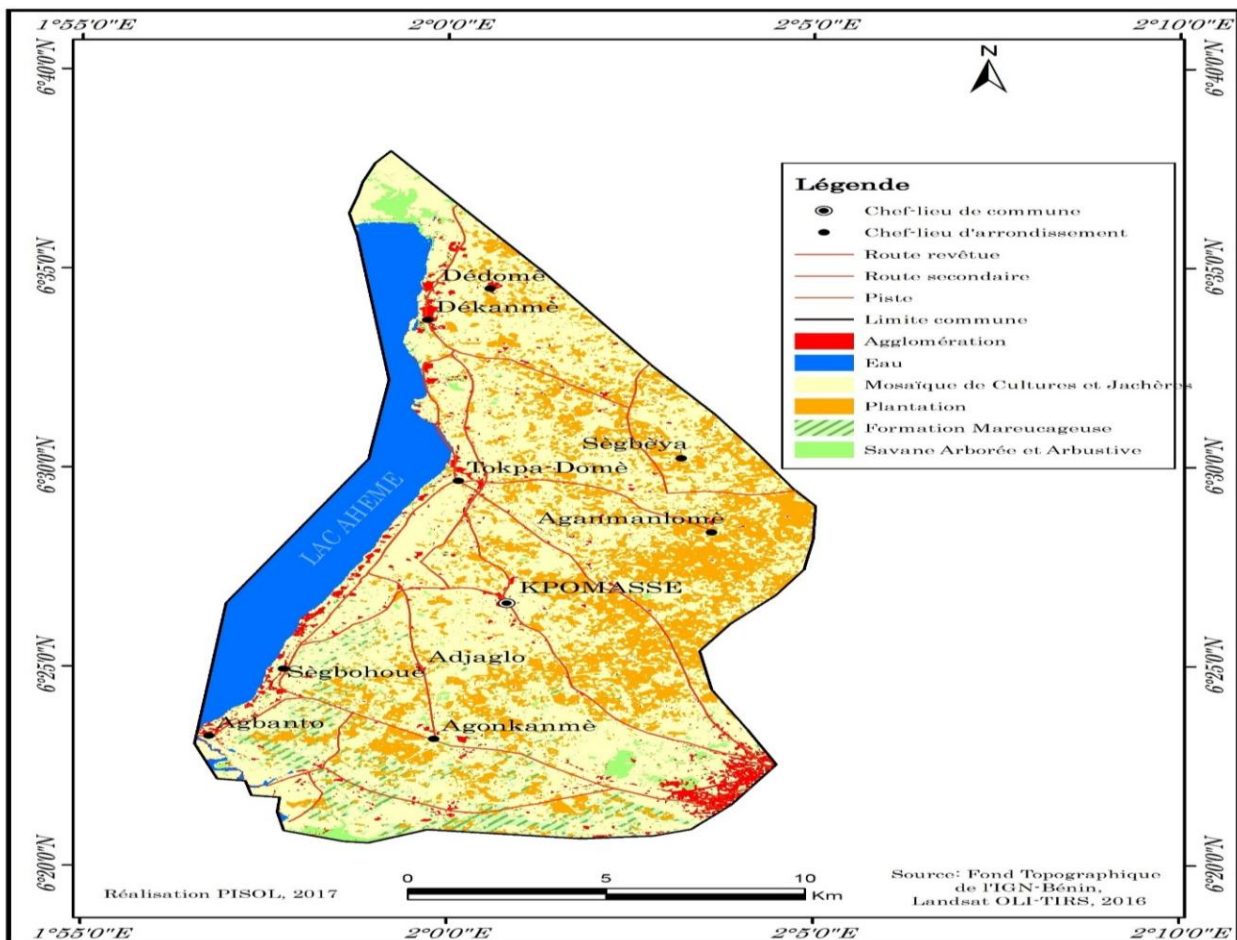


Figure 10 : Occupation du sol dans la commune de Kpomassè en 2016

L'analyse de la figure montre que les formations naturelles dans la commune de Kpomassè ont laissé place à de nouvelles formations résultant de l'action de l'homme (champs et jachères).

4.3. Durée d'exploitation des terres

La durée d'exploitation des terres ne connaît pas une disparité suivant les arrondissements. Elle est juste fonction de la démographie et de la superficie de terres cultivables disponibles par tête d'actifs agricoles. En effet, la longue durée d'exploitation des terres (au-delà de 6 ans dans l'ensemble) trouve son explication dans l'insuffisance de terres cultivables et l'usage permanent d'engrais chimique. La figure 11 présente la répartition des exploitants agricoles par durée d'exploitation des terres.

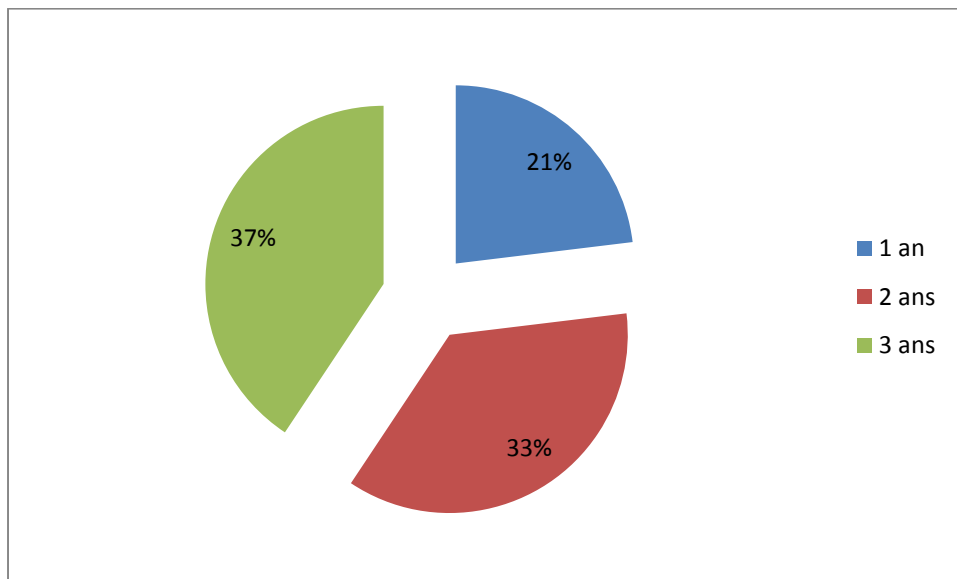


Figure 11 : Répartition des paysans par durée d'exploitation des terres

Source : Enquêtes de terrain, Août 2017

La lecture de cette figure permet de réaliser que 90% des paysans exploitent les terres pendant au moins 5 ans avant la jachère. Seulement 10% ont une durée d'exploitation des terres inférieure à 5 ans.

4.4. Durée de mise en jachère des terres

Dans la commune de Kpomassè, la quasi insuffisance de terre pour la culture conduit progressivement à une grande réduction des durées de jachère voire leur disparition.

Aussi, cette durée est-elle liée à la disponibilité foncière de l'exploitant et au nombre de parcelles en exploitation. La figure 12 présente la répartition des exploitants agricoles par durée de mise en jachère des terres.

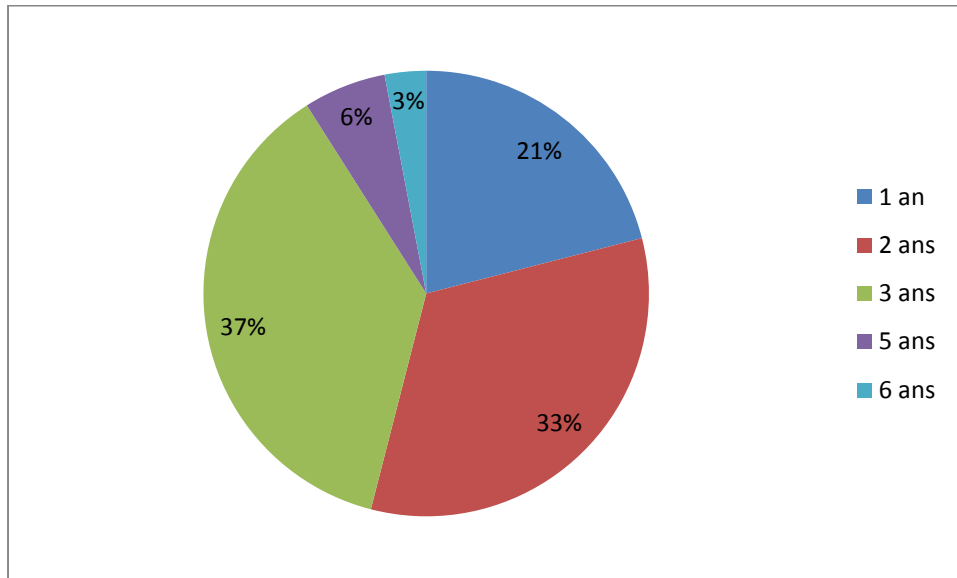


Figure 12 : Répartition des exploitants par durée de mise en jachère des terres à Kpomassè

Source : Enquêtes de terrain, Août 2017

Pour 51% des exploitations, la durée de la jachère est moins de 2 ans. Une telle durée inférieure à 5 ans est courte et ne permet pas au sol de se reconstituer. Seulement 9% des exploitants enquêtés observent une durée allant de 5 à 6 ans de jachère. Cette situation est dure au fait qu'il n'y a plus suffisamment de terres disponibles en quantité. La durée moyenne des jachères est estimée à 2,5 ans.

4.5. Fortes migrations des jeunes valides

Pour certains paysans de la Commune de Kpomassè-, la seule réponse à la contrainte du milieu (pression foncière), c'est la migration. La migration a modifié l'organisation sociale et économique de certains villages dans la Commune de Kpomassè. Ce départ des bras valides entretient la situation des familles qui sont abandonnées. La destination de ces migrants sont généralement à Tori- Cada, Houègbo et ses environs dans le département de l'Atlantique et dans le Zou-Collines (Aklahounkpa, Zakpota) pour les migrations de voisinage. Pour certains jeunes qui dépassent plusieurs frontières, ils vont généralement

travailler dans les plantations de café et de cacao de la Côte d’Ivoire, du Ghana et du Nigéria. La population à charge devient très importante dans les villages concernés. En effet, les tranches d’âge de 25 à 39 ans sont plus touchées par le phénomène migratoire. La majorité des actifs restés au village sont des femmes. La moyenne de départs par village pour raison de terre est de 12 par village. L’épargne issue des activités à l’extérieur est timidement investie dans l’agriculture.

Les jeunes gens préfèrent investir dans l’achat des motos et le reste pour les cérémonies nuptiales.

4.6. Perspectives de l’accès au foncier dans la Commune de Kpomassè

4.6.1. Tendence démographique à l’horizon 2025

La projection à l’horizon 2025 prévoit pour la commune de Kpomassè, une population sensiblement égale à 100.000 hbts. La figure 13 présente l’évolution de la population entre 1992 et 2013 complété par la prévision démographique à l’horizon 2025.

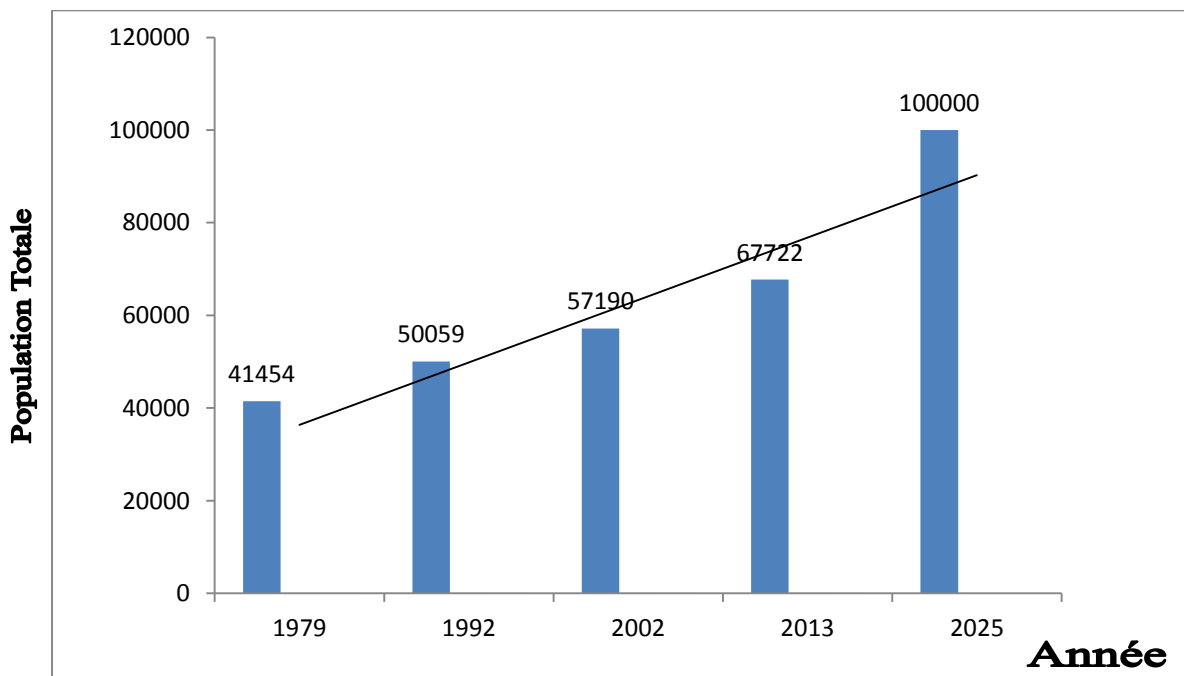


Figure 13 : Tendence de la population de 1979 à 2025

Source : RGPH2, 3,4 et projection 2025

Cette évolution de la population s'accompagne d'une densité globale moyenne de 220 hbts/km²

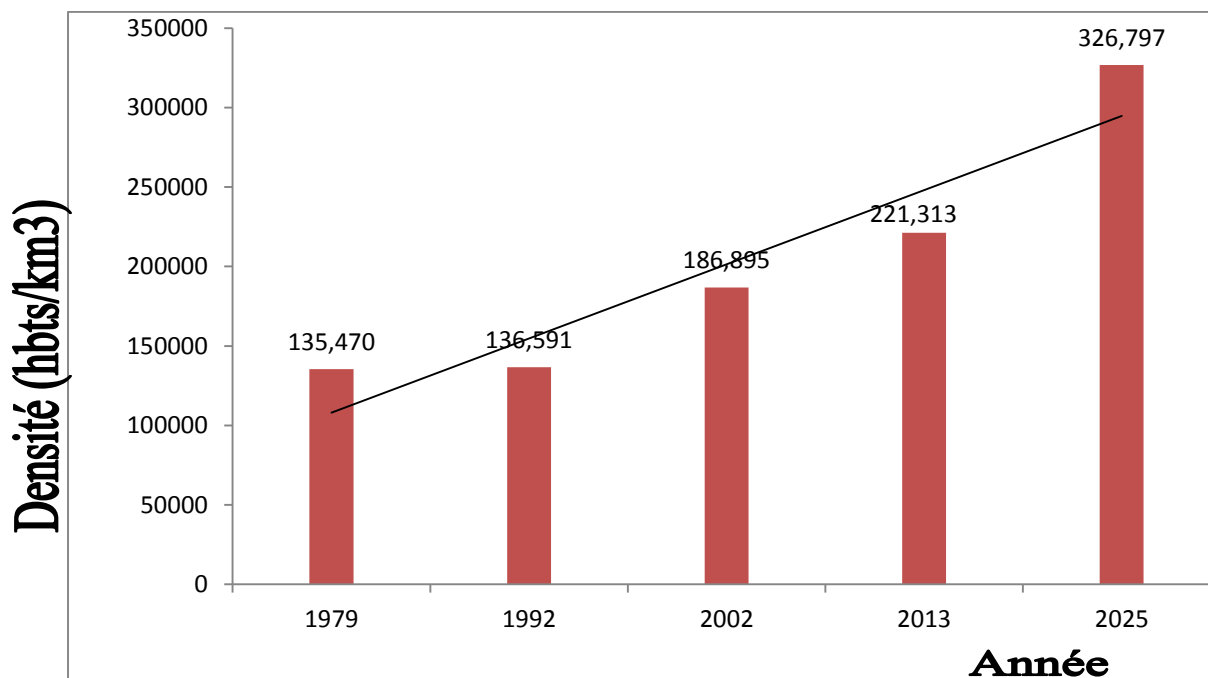


Figure 14 : Tendence de la densité de la population de 1979 à 2025

Source : RGPH2, 3,4 et projection 2025

.La figure 14 présente la répartition géographique de population par niveau de densité dans la commune de kpomassè.

4.7. Stratégies développées par les populations et les structures étatiques

4.7.1. Stratégies développées par les populations

Les paysans n'attendent pas les bras croisés que les solutions à leurs problèmes arrivent, mais agissent activement. Ils développent des stratégies pour améliorer la fertilité des sols afin d'accroître les rendements. Il s'agit entre autres de la culture du cajanus caja associée aux cultures vivrières, l'usage des ordures ménagères (compostage), l'usage de l'urine comme fertilisant. De même, les producteurs optent pour la rotation des cultures manioc-arachide, haricot-maïs et manioc- maïs.

La jachère rentable est basée sur le palmier à huile, une pratique courante chez les producteurs de la Commune de Kpomassè. Après l'abattage de palmiers, les résidus favorisent la reconstitution des éléments nutritifs du sol

permettant sa bonne fertilité. Comme autres stratégies, nous avons l'usage aux fumiers qui sont les produits d'une mélange de pailles plus ou moins piétinées et de déjections animales qui permettent un recyclage efficace des éléments minéraux plus concentrés et plus assimilables dans les résidus de départ.

4.7.2 Stratégies développées par les structures étatiques et autres

L'Etat béninois fait des interventions techniques et des appuis conseils pour accompagner les producteurs à travers le CeRCPA. Au nombre de ces interventions, on retient :

- ✓ le développement de l'agro foresterie

Il consiste en l'association des cultures avec les arbres et arbustes (teck, eucalyptus, acacia, neem, orangers,...) pour la régénération et la restauration de la fertilité des sols.

Il est pratiqué par 40% des paysans dans les villages enquêtés.

- ✓ introduction de variété à cycle végétatif court

C'est la culture des variétés dont le cycle végétatif est relativement court contrairement aux variétés locales. Les paysans optent pour ces variétés, juste pour augmenter leur revenus.

- ✓ appui technique par les agents d'encadrement de CeCPA.

Il s'agit de l'intervention du CeCPA pour des conseils et l'encadrement des paysans et la mise à leur disposition des intrants et des fertilisants pour accroître la productivité.

- ✓ la mise en application des résultats issus des centres et instituts de recherche comme IITA, INRAB, FSA, etc. Pour vulgariser les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

- ✓ l'encouragement de la culture des agrumes.

A partir de l'introduction des OGM, certains paysans ont opté pour les plantations d'agrumes dont la vente des fruits leur permet de faire de recettes par saison. Il s'agit surtout des exploitants agricoles disposant de vastes superficies. Leur nombre est réduit (10% environ) dans les villages enquêtés.

4.8- Perspectives et suggestions

Dans une commune où le taux de croissance intercensitaire est 1,51% contre 2,87% au plan départemental et 3,25% au plan National, on ne pourrait parler d'une véritable pression démographique en matière d'augmentation de la population.

Cependant, la quantité de terre est fixe et le nombre de bouches à nourrir augmente et la densité humaine devient très élevée. On peut donc penser à comment œuvrer pour une baisse de l'augmentation de la population et surtout une meilleure gestion de la pression agro-foncière.

Face à l'augmentation rapide de la population il convient :

- de sensibiliser les ruraux à propos des effets néfastes de la polygamie ;
- d'amener les masses, rurales à pratiquer les méthodes de planification familiale (espacer les naissances, utiliser les méthodes contraceptives) ;
- d'éduquer les masses rurales pour un changement de comportement contre la précocité des mariages, source de décharge démographique ;
- d'encourager les migrations agricoles vers les régions où les terres seraient plus disponibles. Pour une meilleure satisfaction des besoins en terre ; il est indispensable de bien arbitrer les conflits afin d'éviter les contradictions entre les normes locales et légales sources d'insécurité foncière potentielle.

Au-delà du schéma formel, il est important de comprendre les mécanismes de la régulation foncière : qui est mobilisé? Dans quel cas ?comment se fait le règlement sur les conflits ? Quelles sont les procédures mêmes informelles, qui sont suivies ?

Y-a-t-il de régulation effective, au sens où les différents acteurs impliqués dans la résolution des conflits trouvent une façon de collaborer qui favorise le règlement des conflits ? Ou bien au contraire l'éclatement des pouvoirs aboutit-il à des règlements contradictoires rendus par les instances différentes favorisant la réapparition ou l'escalade des conflits ?

La sécurité est indispensable pour la paix sociale. Pour assurer une meilleure gestion du foncier, les différents acteurs impliqués peuvent;

Sécuriser les droits fonciers coutumiers, réduire et maîtriser par ce moyen les conflits fonciers et ainsi promouvoir le développement rural. Cette sécurisation passe au minimum par :

- L'identification à l'aide des enquêtes contradictoires auprès des populations de tous les droits reconnus localement.
- Les opérations des délimitations topocartographiques du bien foncier correspondant (un champ, un pâturage).
- L'enregistrement par une agence officielle
- La mise en place d'instances locales (commissions foncières villageoises) chargées de conserver la documentation foncière et d'en assurer l'actualisation.
- La contribution ultérieure, selon les modalités différentes selon les changements prévus dans les législations nationales, à la coalition juridique des droits coutumiers

Cette sécurisation passe par :

- La documentation des plans fonciers ruraux élaborés et la mise à disposition des détenteurs de terre de certificat foncier.
- La poursuite des opérations d'élaboration des PFR dans les villages restants.
- La promotion du règlement à l'amiable par les instances locales de gestion foncière
- La mise en application effective de la loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural au Bénin votée par l'Assemblée Nationale
- La mairie doit accompagner les villages PFR pour la pérennité des acquis du projet qui aura un impact au niveau des autres villages.

Face au problème de la réduction de la taille des exploitations, les agriculteurs peuvent pratiquer une agriculture biologique qui, selon Aubert C. (1970) assume

la production d'aliment avec des méthodes de culture respectueuse de l'environnement excluant l'utilisation des engrais chimiques et naturels.

L'agriculture biologique est basée sur l'observation des lois de la vie, qui consiste à nourrir non pas directement les plantes avec les engrais solubles mais les êtres vivants du sol qui élaborent et favorisent aux plantes tous les éléments dont elles ont besoin.

Ces méthodes et techniques permettent :

- La fertilisation des sols par engrais organique (fumiers, engrais verts et composts, les engrais solubles sont proscrits) ;
- La rotation des labours légers et peu profonds (15 à 18 cm) sans retourner le sol ;
- Le désherbage mécanique et manuel ;
- La lutte antiparasitaire biologique ;

Ces travaux sont réalisés suivant le calendrier lunaire.

Quel rôle jouent les fumiers et des composts dans cette agriculture ? Les fumiers sont des produits de la fermentation d'un mélange de pailles plus ou moins piétinés et de déjections animales qui permettent un recyclage efficace des éléments minéraux plus concentrés et plus assimilables dans les résidus de départ. Il s'agit généralement de poudrette de parc récolté dans les pars où les animaux sont gardés la nuit sans apport de paille.

Les composts sont fabriqués à partir des tiges et avec très peu de déjections animales.

Les composts ont des effets favorables sur la fertilité du sol mais ils sont coûteux en manipulation et en transport. Ils sont utilisés pour des cas spéciaux comme les pépinières et les maraîchages très souvent les ordures ménagères formées de résidus de la préparation des repas des cendres, des balayures, des déjections de volailles et autres débris organiques provenant des toits de chaume ou des clôtures servent de composts surtout aux cultures des champs de case. Transportés loin dans les champs de la brousse, ils améliorent la composition

des sols et les rendements. Parfois ces composts forment des véritables amendements basiques très efficaces dans les sols acides

Même s'ils sont pauvres, les agriculteurs doivent accepter collaborer avec les Agents Polyvalents de Vulgarisation en respectant les dates des semis, les quantités d'intrants à utiliser de façon convenable.

Malgré les effets néfastes de la pression démographique sur les emblavures, les productions et les revenus des paysans, l'Etat, les communautés et les ONG ont développé des stratégies qui ont atténué un temps soit peu, les risques d'insécurité alimentaire.

CONCLUSION

La Commune de Kpomassè présente les indices démographiques variés caractéristiques d'une population très féconde et jeune qui repose sur des bases essentiellement traditionnelles sources d'une main d'œuvre importante tournée vers le secteur agricole. Face à cette croissance démographique, les populations se trouvent confrontées aux problèmes de terres.

La disponibilité de la terre n'est pas la même dans tous les villages enquêtés. Les litiges fonciers ont été observés dans tous les villages. Mais on constate que les villages à forte pression foncière sont ceux où les litiges sont plus nombreux. Les causes de ces litiges sont plus nombreuses et vont de la délimitation à la forme du contrat en passant par les problèmes d'exploitation et l'absence de documents contractuels. Ces litiges sont réglés au niveau des instances locales, des tribunaux ou au niveau des autorités politico-administratives locales. Mais parfois certains paysans préfèrent amener les litiges au niveau de la brigade pour intimider la partie adverse.

Malgré la persistance des problèmes fonciers, liés à la pression démographique, chaque agriculteur peut nourrir une certaine quantité de population au prix d'un travail très inégal et d'une atteinte au milieu naturel.

Cependant la croissance démographique est plus rapide que la production agricole, chaque agriculteur atteint donc un certain équilibre par rapport aux densités de population comme par rapport aux possibilités du milieu naturel. La péjoration climatique combinée aux problèmes du manque de terre, l'atomisation des exploitations, et la faible utilisation des nouvelles méthodes culturales justifient entre autres la baisse des rendements. Cependant, les stratégies développées par les structures étatiques et les communautés à la base permettent de réduire l'insécurité alimentaire.

Plusieurs paysans ont développé des stratégies pour augmenter la productivité d'une part et conserver la fertilité des sols d'autre par.

Premièrement, ils vont réduire la durée de la jachère afin de produire plus ; mais si cette opération n'est accompagnée d'un apport (naturel et chimique) permettant à la terre de retrouver sa richesse, les sols se dégradent de plus en plus rapidement et, au fil des années produisent de moins en moins. Cette solution ne permet donc pas de répondre durablement aux besoins créés par l'arrivée d'une population plus nombreuse, elle se traduit donc généralement par des famines et les départ accélérés vers les régions plus fertiles et surtout vers les villes.

Deuxièmement, ils vont chercher les intensifications du travail agricole, afin de produire plus sans épuiser les sols. Pour cela, les agriculteurs doivent changer leurs techniques :

Adopter les nouvelles plantes, apporter les engrais à la terre ; développer les techniques d'irrigation s'il y a lieu.

Ces changements qui constituent « la révolution verte » sont difficiles à adopter car ils exigent plusieurs conditions : les paysans doivent connaître l'existence de ces nouvelles techniques : c'est un problème d'information ; les paysans doivent pouvoir acheter ces nouvelles techniques, qui sont coûteuses : c'est un problème économique à l'origine de nouvelles inégalités, entre les paysans qui peuvent acheter ces nouvelles techniques et s'enrichir, les paysans qui n'en ont pas les moyens et qui s'appauvrissent encore et quittent la terre.

Dans une Commune où la petitesse des exploitations agricoles ne permet pas l'adoption des techniques d'agriculture moderne, un rapport de cause à effet devrait s'établir entre croissance démographique et amélioration de la productivité. En effet, la croissance démographique et l'amélioration de la productivité découlent toutes deux de la même source à savoir la diminution de la mortalité et l'amélioration concomitante de la santé publique.

On pourrait prétendre que si la réduction du taux de mortalité s'accompagnait d'une réduction de la fécondité, qui empêcherait l'accroissement démographique, l'augmentation de la productivité serait plus forte.

Bibliographie

- 1- ADAM K. et BOKO M., (1993) : Le Bénin. Edicef, Paris, (98 pages)
- 2- AHO N. et KOSSOU D. K., Janvier 1997 : Précis d'agriculture tropicale. Bases et éléments d'application, (464 pages)
- 3- ALAIN N. T. N. (décembre 2001) : part des activités économiques dans la dégradation de l'environnement naturel et de l'Arrondissement de Makéné (Cameroun) ; thèse de DEA, option environnement santé et développement durable UAC, (66 pages).
- 4- ANNIE VIDAL, Grenoble 1994, démographie : Elément d'analyse et évolution du peuplement humain, (150 pages).
- 5- AZONTONDE A. ET AGBEDIBI H., 1978 : Etude de l'érosion sur les sols de terre barre dans le sud du Bénin. Commun- Commiss Bénin – Togo, fertilité des sols. Lomé (15 – 17 décembre) in précis agriculture tropicale (pp 256 – 257).
- 6- Bulletin pédagogique de la FAO (Ibadan, Nigeria du 02 au 21 juillet 1973) : l'agriculture itinérante et la conservation des sols en Afrique Organisation des Nations – Unies pour l'amélioration et l'agriculture. Document présenté au Séminaire régional FAD/SID A/ ARCC service de l'aménagement et de la conservation des ressources en sols divisions de la mise en valeur des terres et Eaux (020 pages)
- 7- CADWEL J. 1971 : Croissance démographique et évolution socio-économique de l'Afrique de l'Ouest (1027 pages)
- 8- CAPO CHICHI T.(1982) : Condition de production et avenir de l'agriculture traditionnelle au Bénin : Cas de la province Zou, Alger, Juin 1982, (111 pages).
- 9- CIRAD- GRET, décembre 2002 Mémento de l'Agronome, Ministère des Affaires Etrangères, (1691 pages).

- 10- DONADJE F. (1982) : Nuptialité et fécondité des hommes au sud du Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin Louvain la veuve : académia 2^{ème} édition, (222 pages)
- 11- DURAND J. D. 1969 : problème de production, tendances actuelles paris PUF (168 pages).
- 12- EMILE LE B., ETIENNE LE R. et PAUL M. décembre 1991 : Appropriation de la terre Afrique Noir Manuel d'analyse et de gestions foncières, Edition Karthhala, (341 pages).
- 13- ETIENNE LE R., ALAIN C. ET BRENARD A 1993 : Sécurisation en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables, (375 pages).
- 14- FAO (Rome 1993) : Directives pour la planification de l'utilisation des terres (96 pages).
- 15- GAUTHIER B. (1993 : Le développement du marché de la terre sur le plateau Adja au Bénin. In systèmes agricole en Afrique, volume 3, n°2, (pp. 54 – 63).
- 16- Gauthier B. 51994) : Régime foncier et système de culture sur le plateau Adja au Bénin : Bulletin de la recherche agronomique n° 9 (pp.11 – 18) in précis
Agrumiculture tropicale.
- 17- GAUTHIER B. (1991) : Régime foncier en gestion des exploitations agricoles sur le plateau Adja au Bénin : Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en économie rurale, CIRES/FASEG Université de Côte d'Ivoire (206 pages).
- 18- GAUTHIER B. (1992) : Fonctionnement du régime foncier sur le plateau Adja au Bénin, in Bulletin de recherche Agronomique n° 5 (pp. 7 – 16).
- 19- GAUTHIER B. (1996) : Etude comparative du régime foncier dans trois zones agro-économiques du Département du Mono (18 pages).
- 20- JEAN PIERRE CHEUVEAU : Plans fonciers ruraux septembre 2013. Condition de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droit coutumiers ; (2 à pages) Dossier n° 122.

- 21- JOHN D. et al (novembre 1997) : dynamique paysannes sur le plateau Adja, (361 pages).
- 22- KNAFOU R. et ZANGHELLININI V. (1993) : Histoire – Géographie 6^{ème}, initiation économique, (295 pages).
- 23- MICHEL G. et ISABELLE M. 1993/ Prospectives des déséquilibres environnementaux liés à l'agriculture des pays tropicaux, (275 pages).
- 24- Ministères du développement rural, Cotonou juin 1996 : Stratégies de Développement Rural au Bénin : Ateliers départementaux sur le Développement Rural, (52 pages).
- 25- Ministères du développement rural, Octobre 1997, Enquête Statistique Agricole sur le Développement du Département du Mono [ESA 1996 – 1997] (20 pages)
- 26- Ministère du plan, mai 2000 : Déclaration de la politique de population (DEPOLIPO) : La population du Bénin : évolution et impact sur le développement, (47 pages).
- 27- NEEF A. et al (1994) : le marché de la terre du Bénin, son fonctionnement et ses conflits, Université Hohenheim in étude comparative du régime foncier dans trois zones agro-économiques du Mono, (18 pages).
- 28- QUEDRAOGO L. C.(1985) : pression démographique que et occupation du terroir villageois : Le cas de la Sabouna dans Yatenga [Nord du Burkina Faso] UNB, (126 pages).
- 29- PLANURBA, Agence d'Urbanisation et d'Habitat (septembre 2002 : plan de Développement local de Dagbo, (132 pages).
- 30- Rapport du groupement d'Experts sur la population, l'environnement et le développement, bulletin démographique des Nations – Unies n°34-35 New York.
- 31- Rapport n°10 (INRAB) novembre 1995 : Maïs, Zémidjan, Vente de terres,..., l'agriculture des zones périurbaines du Sud Bénin, (73 pages).

- 32- Travaux de recherche n°31, janvier 1995 : Les analyses économiques et sectorielles réalisés par la région Afrique de la Banque Mondiale et les Gouvernements membres : Dégradation des sols et croissance démographique en Afrique Subsaharienne. L'expérience du district de Machakos au Kenya, (12 pages)
- 33- YAYA B. A. (1980) : Etude du développement socioéconomique d'une communauté rurale dans la province de l'Ouémé : les Tofinus, UNB, (84 page).

Liste des tableaux

N°	Titres	Pages
I	Centres de documentation visités et types d'ouvrages consultés	17
II	Répartition des ménages personnes enquêtées par arrondissement	19
III	Types de sols de la Commune de Kpomassè	26
IV	Dynamique démographique à Kpomassè	28
V	Statistiques des conflits fonciers enregistrés dans la Commune de Kpomassè de 1998 à 2005.	41
VI	VI : Niveau de règlement des conflits fonciers dans la Commune de Kpomassè	41

Liste des figures

N°	Titres	Pages
1	Modèle d'analyse de la pression agro-foncière	21
2	Situations géographie et administrative de la Commune de Kpomassè	23
3	Régime pluviométrique à Kpomassè 1985-2015	34
4	Régime thermique moyen mensuel à Kpomassè 1985-2015	24
5	Carte pédologique de la commune de kpomassè	27
6	Répartition des exploitants par types d'accès terres cultivables.	44
7	Evolution comparée des actifs agricoles et de la superficie cultivable dans la commune de Kpomassè.	35
8	Evolution théorique de la disponibilité en superficie cultivable par actif agricole entre 1992 et 2014	36
9	Répartition des exploitants par disponibilité enterres cultivables en 2016	37
10	Six (grandes unités d'occupation du sol sont rencontrées dans la commune de kpomassè	42
11	Répartition des paysans par durée d'exploitation des terres	43
12	Répartition des exploitants par durée de mise en jachère des terres à Kpomassè	44
13	Tendance de la population de 1979 à 2025	45
14	Tendance de la densité de la population de 1979 à 2025	46

ANNEXES

Fiche d'enquête auprès des ménages agricoles résident dans le champ de l'enquête.

Fiche n°.....

1- Identification

- 1-1- arrondissement
- 1-2- village
- 1-3- nom du chef de Ménage :.....
- 1-4- Prénom :.....
- 1-5- Sexe :.....
- 1-6- Age :.....
- 1-7- Nombre d'enfants :.....
- 1-8- Nombre d'actifs par sexe : Masculin.....Féminin.....

2- Nature et taille des exploitations agricoles

2-1- Quels sont les types de champs dont vous disposez ?

Champ de case Champ de brousse Plantation

Cham en jachère Palmeraie

2-2- Quelles sont les superficies respectives de chacun de ces champs en katchi

Champ de case Champ de brousse antation

Champ en jachère Palmeraie

2-3- Avez-vous des parcelles conflictuelles ? Oui Non

2-4- Si oui quelles sont les superficies de chacune de ces parcelles en katchi ?

Champ de case Champ de brousse antation

Champ en jachère Palmeraie

3- Types d'offre de terres cultivables et conflits fonciers

3-1- Types de terres cultivables.

3-1-1- Comment accède-t-on à la terre cultivable dans votre village ?

Héritage Don Emprunt location chat autres à préciser

.....

.....

3-1-2- Parmi ces modes d'accès lesquels sont fréquents dans ton village ?

Héritage Don Emprunt location chat autres à préciser

.....

.....

3-2- Quels facteurs explicatifs des conflits fonciers ?

3-2-1- L'offre de terres cultivables entraîne – t- elle des conflits dans ton village ?

Oui Non

Parmi les problèmes suivants, quels sont ceux qui expliquent les conflits fonciers ?

Partage entre héritiers Problèmes liés au don Problèmes liés à la location

Problème liés au contrat palmier Problème de limites survenus lors de la
remise en culture de champs Problèmes liés au partage de rente entre
métayers et propriétaires

Arbitrage de conflits Autres à préciser

3-2-2- Ces conflits fonciers sont parfois à l'origine des migrations de certains
autochtones vers les régions environnantes à la recherche des terres
fertile Oui Non

3-2-3- Si oui, quelles sont les tranches d'âge les plus concernée ?

Tranche d'âge	15- 19	20- 24	25- 29	30- 34	35- 39	40- 44	45- 49	50- 54	50- 60	60- 64	65et+
Effectifs											
Pourcentage											

4- Outils agricoles et techniques culturales

4-1- Comment travaillez-vous dans vos champs ? Seul avec la famille avec
la main d'œuvre entraide autres à préciser

4-2- Quels outils agricoles utilisez-vous dans vos champs ? Coupe-coupe
Houe

Autres à préciser

4-3- Quelles techniques (méthodes) culturales utilisez-vous ? Culture itinérante
sur brûlis Jachère Assolement Billon Buttes Autres
.....

4-4- Avez-vous de grands arbres dans vos champs ? Oui on

4-5- Ces arbres empêchent-ils le développement de vos cultures ? Oui Non

4-6- Si oui comment les abattez-vous ?

Incineration ou feu de souche anhélation des arbres abattage systématique

5- Rendement par production unitaire de quelques principales cultures
vivrières.

5-1- Tableau récapitulatif des rendements des principales cultures pendant deux saisons.

Cultures	Maïs		Haricot		Arachide		Manioc		Tomates	
Saisons	GS	PS	GS	PS	GS	PS	GS	PS	GS	PS
Superficies cultivées en katchi										
Rendement en kg/katchi										
Rendement en kg/ha										

NB : GS = Grande saison PS = Petite saison

5-2- Etes-vous satisfait de ces rendements par rapport ? Aux saisons passées de ces cinq dernières années ? Oui Non

5-3- Si non, quels éléments peuvent expliquer la baisse de ces rendements ?
 Relative pauvreté des sols liée à leur dégradation Surexploitation des sols
 forte chaleur attaque des prédateurs autres à préciser

5-4- Quelles suggestions pouvez-vous formuler pour l'amélioration des rendements agricoles des cultures vivrières ?

5-5- Quel moyen de lutte adoptez-vous contre l'érosion des sols ?
 Reboisement Canal d'évacuation Autres à préciser

CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologie de la recherche

1-1- Cadre théorique

1-2- Définition des concepts

1-3- Problématique

1-3-1- Justification du sujet

1-3-2- Hypothèse de travail

1-3-3- Objectifs

1-4- Démarche méthodologique

1-4-1- Collecte des données et informations

1-4-1-1- Recherche documentaire

1-4-2- Travaux de terrain

1-4-3- Outils de collecte

1-4-4- Echantillonnage

1-4-5- Traitement des données

1-4-6- Analyse des résultats

Chapitre II : Fondement de la production agricole et de la pression financière dans la commune de kpomassè.

2-1- situation géographique et administration de la commune de kpomassè

2-2- Fondements naturels

2-2-1- Climat

2-2-2- Hydrographie

2-2-3- Pédologie

2-3- Fondements humains et sociaux-économiques

2-3-1- Fondements humains

2-3-2- Fondements sociaux-économiques

Chapitre III : Gestion foncier dans la commune de kpomassè

3-1- Gestion du foncier

3-1-1- Modes d'accès à la terre dans la commune de kpomassè

3-1-1-1- Offre directe des terres cultivables

- Héritage
- Achat
- Don

3-1-1-2- Offre indirecte des terres cultivables

✚ Métayage

✚ Location

3-1-1-3- Offre mixte de terres cultivables

- Héritage non partagé
- Emprunt

3-1-1-4- Analyse de l'accès à la terre cultivable

3-2- Disponibilité en terre cultivable et conflits fonciers

3-2-1- Disponibilité en terre cultivable

3-3- Conflits fonciers et modes de règlement

3-3-1- Litiges de voisinages

3-3-2- Litiges liées à la gestion collective des terres

3-3-3- Litiges du à la forme des contrats

3-3-4- Règlement des conflits

Chapitre IV : Effets de la pression agro-foncière, perspectives et stratégies d'atténuation et perspectives

4-1- Effets de la pression agro-foncière

4-2- Etat de l'occupation du sol

4-3- Durée d'exploitation des terres

4-4- Durée de mise en jachère des terres

4-5- Fortes migrations des jeunes valides

4-6- Perspectives de l'accès au foncier dans la commune de kpomassè

4-6-1- Tendance démographique à l'horizon 2025

4-7- Stratégies développées par les populations et les structures étatiques

4-7-1 Stratégies développées par les populations

4-7-2 Stratégies développées par les structures étatiques et autres

4-8- Perspectives et suggestion

Conclusion

Bibliographie